

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL HAMELIN, président
 Mme NICOLE BRODEUR, commissaire
 Mme NICOLE LACELLE, secrétaire générale

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR L'IMPLANTATION
DE CENTRES DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES
DANS LE SECTEUR OUEST**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 14 novembre 2011, 19 h
Restaurant Il Gabbiano
1550, rue Lapierre
Arrondissement de LaSalle

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 14 NOVEMBRE 2011	1
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
M. ALAN DE SOUZA, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal et responsable du développement durable, de l'environnement et des parcs	4
PRÉSENTATION DE LA VILLE	6
<u>PÉRIODE DE QUESTIONS :</u>	
Mmes NADÈGE MANIRAKIZA et LAURA MOLINA.....	23
M. HARMONY.....	27
Mme MYRIAM VEAR	30
M. CHARLES MOREAU.....	34
M. PATRICK ASCH.....	40
M. BENOÎT GIRARD	44
Mme NICOLE PÉLADEAU.....	46
M. JÉRÉMIE FORGET	48
Mme NICOLE LOUBERT	52
Mme LISA HUA.....	56
Mme CAROLINA CARUSO	58
Mme MYRIAM VEAR	67
M. CHARLES MOREAU.....	70
M. PATRICK ASCH.....	77
Mme MYRIAM VEAR	85
M. JÉRÉMIE FORGET	89
M. BENOÎT GIRARD	93
M. CHARLES MOREAU.....	98

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

M. MICHEL HAMELIN, président :

5 Alors, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Au nom de l'Office de consultation publique de Montréal, je vous souhaite la bienvenue à cette séance d'information générale portant sur l'implantation des centres de traitement des matières organiques de l'agglomération de Montréal. Ce projet a été préparé par la Ville de Montréal sur mandat du conseil d'agglomération.

10 Cette session va se dérouler essentiellement en français, mais les personnes qui voudraient s'exprimer en anglais pourront s'adresser dans cette langue à la commission.

15 Mon nom est Michel Hamelin et j'ai le privilège de présider cette commission en compagnie de madame Nicole Brodeur, à ma gauche; madame Nicole Lacelle, à ma droite, agit comme secrétaire générale de la commission.

20 Étant donné l'ampleur du mandat, puisque quatre sites sont en cause, deux sous-commissions travaillent de pair pour étudier ce projet. Nous nous intéressons aux sites de LaSalle et de Dorval et l'autre sous-commission, composée de messieurs André Beauchamp et Jean Burton, traitent des sites Saint-Michel et Montréal-Est. À la fin de l'exercice, la commission produira un rapport pour l'ensemble du projet.

25 Pour nous appuyer dans notre travail ce soir, nous comptons sur monsieur Jimmy Paquet-Cormier à la logistique, monsieur Gaétan Lachapelle au transport, madame Yolande Teasdale agit comme sténographe, monsieur Yvon Lamontagne s'assure de la sonorisation, et messieurs José Fernando Diaz et Nhat Tan Le sont à l'accueil.

30 L'Office a été mandaté pour procéder à cette consultation publique par le conseil d'agglomération de l'île de Montréal. Bien qu'il reçoive des mandats de consultation d'instance métropolitaine, il est utile de rappeler que l'Office est une entité juridique distincte. Il agit en toute indépendance et en toute impartialité. La raison d'être principale de l'Office est de véhiculer vos

opinions et vos préoccupations auprès des élus municipaux chargés de prendre des décisions sur de grands projets qui engagent notre avenir et celui de nos enfants.

35 Les consultations de l'Office doivent être conduites de façon crédible, transparente et efficace. Les commissaires ne sont ni des élus, ni des fonctionnaires. Ils s'engagent à respecter un code de déontologie que vous pouvez consulter sur le site Internet de l'Office.

40 L'avis public annonçant la présente consultation a paru le 10 novembre dans *Le Messenger de LaSalle*, et 20 240 dépliants ont été distribués à LaSalle.

45 La consultation se déroulera en deux parties : la première partie qui commence ce soir vise à permettre aux citoyens et à la commission d'obtenir toute l'information possible sur le projet. Ce n'est pas le moment d'exprimer son opinion, mais bien de s'informer.

50 La deuxième partie de la consultation publique se tiendra à compter du 8 décembre prochain. Elle permettra aux citoyens d'exprimer leur opinion, de prendre position sur le projet et de le bonifier s'il y a lieu. Il est à noter que la date limite pour la remise des mémoires ou pour demander une intervention orale est fixée au 1er décembre.

55 Une fois complétées les séances de consultation, la commission procédera à l'analyse de l'information et des opinions recueillies. Elle rédigera ensuite son rapport qui comprendra trois parties, ainsi qu'une introduction et une conclusion.

60 Ces trois parties sont d'abord la description du projet, puis l'état des préoccupations des citoyens, et enfin, l'analyse de la commission accompagnée de recommandations. La commission remettra son rapport à l'agglomération. Ce rapport à une valeur de consultation. Et la décision finale appartient toujours au conseil d'agglomération.

60 Dans le cadre de la présente séance, le porte-parole de la Ville de Montréal sera invité, au nom de l'agglomération, à présenter le projet, d'abord dans son ensemble, puis plus spécifiquement l'équipement prévu à LaSalle.

65 Nous prendrons ensuite une pause pendant laquelle nous ouvrirons un registre à la table d'accueil à l'arrière. Les personnes qui désirent poser des questions doivent s'y inscrire. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront invitées à poser leurs questions, selon leur ordre d'inscription, en s'adressant à la présidence de la commission, qui passera la parole aux ressources pertinentes.

70 Les questions peuvent porter sur tous les équipements prévus au projet, pas seulement sur celui de LaSalle. Deux questions seront permises par intervention. Cependant, comme le registre restera ouvert, il vous sera possible de vous réinscrire pour poser des questions supplémentaires. Je vous demanderais de garder au minimum les préambules, sauf si c'est vraiment nécessaire pour comprendre la question.

75 Nous prévoyons terminer ce soir vers 10 h, 10 h 15, mais s'il y a encore plusieurs intervenants inscrits, nous reprendrons la séance demain soir au même endroit à 7 h.

80 La tâche principale de la commission est de vous aider et de s'assurer que chacun obtienne la réponse la plus claire et la plus complète possible. Il peut donc arriver que la commission intervienne dans le processus des questions et des réponses. Ce déroulement vise à permettre au plus grand nombre de personnes possible de poser des questions. Pour y arriver, rien de tel qu'un climat serein où les échanges se font dans le respect mutuel et la courtoisie. Je ne permettrai donc pas de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

85 Enfin, si une réponse ne peut être donnée au cours de la séance en cours, elle devra être fournie à la séance suivante ou encore par écrit dans les meilleurs délais. Toutes les réponses sont publiques et se retrouvent sur le site de l'Office. Elles font partie du dossier de documentation accessible à tous.

90 Les séances sont enregistrées, et les transcriptions écrites de tout ce qui est dit sont disponibles sur le site Internet de l'Office, quelques jours après la soirée d'information.

95 Toute la documentation relative au projet est également disponible pour consultation au bureau de l'Office, à l'Hôtel de Ville et au bureau de l'arrondissement. Vous trouverez les adresses dans le dépliant qui est à la porte, à l'arrière.

100 Nous passons maintenant au volet de la présentation. J'inviterai d'abord monsieur Alan DeSousa, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal et responsable du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, à nous dire quelques mots. Par la suite, monsieur Roger Lachance, présentera son équipe et débutera la présentation.

105 Avant de céder la parole à monsieur DeSousa, j'aimerais souligner la présence parmi nous de madame Suzanne Burelle, ingénieure à la Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs.

 Je cède la parole à monsieur DeSousa.

M. ALAN DE SOUSA :

110 Merci et bonsoir à vous tous. Good evening everyone. Monsieur le président, et à tous les commissaires qui sont ici, merci pour votre présence et à tous les gens qui sont ici en si grand nombre, merci de vous être déplacé pour être avec nous. Je suis particulièrement encouragé de voir le nombre de jeunes citoyens qui sont ici, parce qu'essentiellement, ce projet c'est pour les générations à venir.

120 I would like to take the time to welcome you here today and to thank you for coming here in such large numbers, and to demonstrate your interest, and particularly, I am proud to see that there are a lot of young people here and if anything, it gives me hope for the future.

 Je dois vous dire qu'aujourd'hui c'est le lancement pour cette présentation. On a déjà eu l'occasion de faire trois autres présentations sur le même dossier, ayant eu l'occasion de faire ça à Complexe environnemental Saint-Michel, Montréal-Est, la semaine passée à Dorval, et aujourd'hui à LaSalle. Et je pense qu'à date, on est tout à fait fier de présenter une présentation,

125 donc un projet pour l'avenir, un projet où des efforts de la Ville de Montréal présentent à la population qu'est-ce que nous visons pour le futur.

130 C'est intéressant que nous sommes ici à LaSalle, parce que c'est à LaSalle même que le recyclage sur l'île de Montréal a commencé en 1986. Donc LaSalle était pionnier dans ce domaine-là. Et LaSalle continue d'être un pionnier, plus particulièrement avec l'ouverture du nouvel écocentre qui a été ouvert il y a juste quelques semaines, ici, à LaSalle. Donc un écocentre qui est vraiment, que j'ai appelé la « Cadillac des écocentres ». Un des écocentres, des installations municipales qu'on est le plus fier.

135 Je pense que pour autant que la Ville de Montréal et toutes les villes sur l'île de Montréal ont fait un effort considérable pour faire de la réduction à la source, le recyclage, le traitement des matières résidus verts et la valorisation, et il reste encore beaucoup à faire.

140 Whereas we've worked very hard in working with our population to make sure that we can reduce, we can recycle, we can compost, and ultimately valorize our waste materials, but it's clear that any city – in our case it's our island – that goes over the top of 50% diversion has done it through waste materials.

145 Donc, je pense que pour nous, on présente ça avec beaucoup d'espoir. On est très intéressé d'avoir tous les commentaires qui pourraient être engendrés. Je pense que c'est une occasion en or pour les citoyens de non seulement comprendre, mais maîtriser qu'est-ce que ça va être, donner leur commentaire pour amélioration. On est à l'écoute et puis j'espère que vous allez avoir l'occasion de vous exprimer, pas juste à la période de questions, mais aussi dans l'occasion où vous pouvez soumettre un mémoire.

150 A public consultation like this is important for citizens' participation. It's not just a project by the City, it's a project in which people make the difference and so what is being proposed today is something that people can have a chance to not only understand, better understand, but also take the time to enunciate and articulate what they wish to say, how they see it, how they see the development of this in our communities.

155

Je dois vous dire que toutes les études sur ce projet sont disponibles sur le site Web, comme monsieur Hamelin a dit tantôt, sur le site Web de l'Office de consultation publique de Montréal. Donc, je vous invite à prendre connaissance de ces études pour mieux vous préparer pour vos mémoires.

160

Mais ayant dit ça, merci encore pour l'accueil que nous recevons ici. J'espère que la présentation va être utile. I hope you enjoy the presentation, et on est là pour répondre à vos questions. Merci.

165

M. MICHEL HAMELIN, président :

Merci, Monsieur De Sousa. Alors, Monsieur Lachance, je vous laisse la parole.

M. ROGER LACHANCE :

170

Merci, Monsieur le président. Bonsoir, tout le monde. Donc, je ferai l'essentiel de la présentation. Monsieur Martin Gaulin-Gendreau va m'assister sur la portion qui traite de l'ajustement réglementaire et du changement de zonage. Et puis messieurs Pierre Gravel et Éric Blain viendront me rejoindre pour la période de questions. Alors, commençons la présentation.

175

Donc, comme monsieur DeSousa vient de le mentionner, c'est vraiment une responsabilité collective, ce projet-là. Je pense que c'est le temps aussi de faire le point sur la génération des matières résiduelles. Tout à l'heure, on va parler un peu plus des infrastructures, mais je pense que c'est essentiel de mentionner qu'en 2010, chaque individu résidant sur l'île de Montréal, produisait 533 kilos de matières résiduelles. Donc, c'est une demi-tonne. De ces 533 kilos-là, il y en a 324, en fait, qui sont des ordures ménagères, donc nos poubelles qu'on met sur le bord du chemin, qui représentent 60 % des matières résiduelles générées.

180

Quelques mots sur notre performance en termes de taux de récupération. À la fin 2010, donc les derniers chiffres nous montrent que pour les matières recyclables, par exemple – et là, je fais référence à la colonne du milieu –, donc la performance au niveau de l'agglomération.

185

Donc, l'ensemble de l'île de Montréal, les matières recyclables, c'est-à-dire papier, verre, carton, métal, donc on a un taux de récupération de 53 %.

190 Au niveau du secteur sud, que je définirai un peu plus précisément tout à l'heure, on parle de 57 %. Donc, c'est un peu plus. Donc, on est près de l'objectif, en fait, de l'ancienne politique du gouvernement québécois au niveau de ces matières-là, qui était d'atteindre 60 % de taux de récupération. Maintenant, l'objectif est un peu plus, je dirais, agressif. C'est maintenant de 70 %. Donc, ça va bien.

195 Au niveau des résidus domestiques dangereux, il y a moins de tonnage. Par contre, on connaît le caractère de ces matières-là, et c'est important de les récupérer. Le taux de récupération de l'agglomération à 56 % et celui du secteur sud à 55 %. Donc, c'est à peu près la même chose.

200 Au niveau des matériaux secs et encombrants. Donc, ce sont les matériaux de construction, rénovation, démolition, et aussi les gros morceaux, en fait : taux de récupération de 59 %, qui est excellent. On a vraiment progressé dans la dernière année. Et au niveau du secteur sud, 58 %.

205 On voit qu'au niveau des matières organiques, et si on compare les taux de récupération des autres types de matières par rapport aux matières organiques, on voit que c'est là qu'il y a du chemin à faire. Donc, le taux de récupération, autant au niveau de l'agglomération que du secteur sud se situe à 10%. Donc, si on veut augmenter la performance globale de récupération de nos matières résiduelles, il faut vraiment, vraiment s'occuper des matières organiques.

210 Un autre aspect, c'est le transport de nos matières. Ici, vous avez une représentation, vraiment, de l'ensemble de l'agglomération. Donc, pour les secteurs, les secteurs en vert, parce que sur l'écran ça ne sort pas de la même couleur – sur mon écran, ça ne sort pas de la même couleur, donc je vais regarder.

215

220 Donc, les secteurs en vert qui sont situés plus à l'ouest de l'île. Donc, les ordures ménagères ici sont envoyées – en fait, il y a 14 000 voyages qui transitent vers un centre de transbordement de Vaudreuil, et ces matières-là sont ensuite dirigées vers le site d'enfouissement de BFI, complètement à l'est de l'île.

225 Au niveau du secteur en bleu, toutes les ordures ménagères qui sont générées, donc on parle de 31000 ou 32 000 voyages, sont dirigées – elles étaient dirigées à la fin 2010 – au centre de transbordement de Longueuil et pour, par la suite, être enfouies soit au site d'enfouissement de Sainte-Sophie, sur la Rive-Nord ou à Saint-Nicéphore, près de Drummondville.

230 Pour le secteur qui est plus à l'est, donc le poste de transbordement recevait les ordures ménagères à Montréal-Est, l'entreprise EBI, et 226 000 tonnes étaient redirigées ou enfouies dans un site d'enfouissement situé à Saint-Thomas-de-Joliette pour, en fin de compte, pour un total de 612 000 tonnes et un kilométrage parcouru de plus de 2 millions de kilomètres.

235 Le cadre d'action. En fait, ce qui est important de mentionner c'est qu'il y a maintenant, il y a une politique québécoise de gestion de matières résiduelles avec un plan d'action 2011-2015, qui comporte certains objectifs dont le respect des 3RV. 3RV c'est : réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination.

240 Un des aspects qui nous touche plus particulièrement, la valorisation à moyen terme de 60 % des matières organiques putrescibles. Donc, l'objectif à atteindre c'est 60 %. On a vu tout à l'heure qu'on est à 10 %. Et, aussi, il y a une orientation à un peu plus long terme où on parle de bannissement de l'enfouissement des matières organiques pour 2020.

245 La Communauté métropolitaine de Montréal a adopté un Plan directeur de gestion de matières résiduelles en 2006. Et un des grands principes retenus dans ce programme-là, c'est celui d'autonomie régionale. Donc, chacune des cinq grandes régions de la Communauté métropolitaine de Montréal doit viser à traiter les matières sur son territoire.

250 L'agglomération de Montréal a adopté un Plan directeur de gestion des matières résiduelles en 2009 à l'unanimité au niveau du conseil d'agglomération. C'est important de le mentionner. Et il y a un principe d'équité territoriale. Donc, on parle de répartir les infrastructures sur le territoire de façon équitable.

255 Nos défis? Bien, nos défis on le voit. Les enjeux reliés aux matières organiques, ça représente la moitié des ordures ménagères. Tout à l'heure, je vous parlais de 320 kilos d'ordures ménagères, la moitié de ça, ce sont des matières organiques. On a un faible taux de récupération à 10 % et, on a pu le voir, il y a énormément de transport des ordures ménagères.

260 La solution? Oui, poursuivre les efforts entrepris. Au niveau des matières recyclables, par exemple, il y a eu beaucoup de bacs roulants qui ont été distribués dans la dernière année. On continue les efforts dans ce sens-là, justement pour augmenter le taux de récupération encore. Mais on peut voir que la priorité doit être mise au niveau de la valorisation des matières organiques.

265 Les résultats visés. En fait, oui, il faut absolument avoir les infrastructures qui permettent de traiter les matières, mais c'est essentiel d'avoir une participation citoyenne très active aux collectes sélectives.

270 Les matières premières à transformer en compost et en énergie renouvelable. Rappelons-nous les matières recyclables il y a quelques années, en fait 25 ans – on l'a souligné tout à l'heure – donc, il y a 20-25 ans, les matières recyclables étaient dans le sac vert, donc dans les ordures ménagères. On voyait ça comme des déchets. Maintenant, notre perspective a changé et on voit ça plus comme des ressources.

275 C'est la même chose qu'on doit viser au niveau des matières organiques. Les matières organiques, ce sont des matières premières qui pourront servir à être transformées soit en compost ou en énergie renouvelable.

280 Essentiel, aussi, on vise à traiter les matières près de leur lieu de génération, le plus près possible pour diminuer le transport. Évidemment, réduire l'enfouissement de ces matières-là et les nuisances associées, réduire les gaz à effet de serre et contribuer à la revitalisation de secteurs industriels, soit justement en implantant des technologies innovantes ou en améliorant l'aspect architectural d'un secteur.

285 Quelques exemples d'outils qui sont ou seront mis à la disposition des citoyens. Donc, on connaît tous, au niveau des matières recyclables, le bac vert, ou bleu dans certains cas. Il y aura un bac spécifique pour la collecte des résidus de table, donc un bac brun. Les résidus verts, il y a déjà des collectes présentement dans la majorité des territoires de l'île, donc utilisation des sacs, donc des sacs de papier, et on a évidemment les ordures ménagères.

290 Les collectes sélectives, je viens de le mentionner, les résidus verts, il y a maintenant 27 des 34 territoires qui participent à la collecte des résidus verts depuis 2008. Au niveau des résidus alimentaires, c'est en progression, donc il y a sept arrondissements ou villes liées qui participent, qui ont des projets pilotes.

295 Nos gains au plan environnemental et économique. En fait, par la réalisation de ce projet-là, on parle d'une réduction de 219 000 tonnes d'ordures ménagères qui étaient ou qui sont maintenant destinées à l'enfouissement. Une réduction de plus de 700 000 kilomètres des distances parcourues, ce qui représente 18 fois le tour de la terre. Une diminution du tiers des camions vers les lieux d'enfouissement et de 21 000 tonnes de CO₂ qui est un gaz à effet de serre.

300
305 Création 40 nouveaux emplois, donc c'est pour l'ensemble des infrastructures. Production d'énergie, production de compost. Donc, on parle de 65 000 tonnes de compost et de 8 millions de mètres cubes de biométhane. En fait, 8 millions de mètres cubes de biométhane c'est l'équivalent de 8 millions de litres de diesel environ qui pourraient permettre d'alimenter 4000 autos par année, donc qui roulent 20 000 kilomètres par année.

Au niveau des technologies maintenant. Le choix des technologies, en fait, il y a trois grands volets. Les technologies ou le choix est orienté évidemment pour s'assurer qu'on valorise les matières à la place de l'élimination.

310

La taille des infrastructures planifiée a été faite en fonction des besoins de l'agglomération, donc pour que ça s'intègre le mieux possible dans le milieu. Et ces technologies-là devront être adoptées ou adaptées au contexte montréalais, donc à notre climat, mais aussi des technologies éprouvées. Nous ne sommes pas dans un mode de recherche et développement. Ce qu'on plantera aura fait ses preuves ailleurs dans le monde.

315

Deux grandes zones au profil distinct. En fait, si on regarde la partie vert pâle. Cette partie-là, elle est caractérisée en ayant, disons, une densité de population un peu moins grande. Il y a moins de personnes qui résident là. Les terrains sont plus grands. Donc, il y a une génération de matières organiques, il y a plus de résidus verts de générés, moins de résidus alimentaires. Et c'est pour ça que l'orientation qui a été prise au niveau du plan de gestion de matières résiduelles est que dans cette zone-là, il y aura une collecte de résidus verts et résidus de table mélangée.

320

Au niveau de la portion vert foncé. Donc, il y a beaucoup plus de monde. Les terrains sont moins grands. Une plus grande quantité de résidus alimentaires ou de résidus de table est produite. Et ça nous a orientés vers un choix d'avoir une collecte de résidus de table séparée des résidus verts.

325

Un projet, cinq infrastructures. Donc, ici, on a les différents secteurs. Donc le secteur sud ici. Donc secteur sud où on prévoit un centre de biométhanisation dans un bâtiment fermé de 60 000 tonnes par année. Je vais du côté du secteur est. Donc le secteur est aussi, un centre de biométhanisation de 60 000 tonnes, donc la même capacité que dans le sud. Et à ce centre de biométhanisation là, il y a un centre pilote de prétraitement en bâtiment fermé qui va s'ajouter au site de Montréal-Est.

330

335

Secteur nord. Donc, compostage en deux volets : dans un bâtiment fermé et aussi dans des andains recouverts de capacité de 29 000 tonnes par année. Et dans le secteur ouest, donc toute la section vert pâle, un centre de compostage bâtiment fermé de 50 000 tonnes est prévu.

340

Il y a des liens entre ces... quand on dit : un projet, cinq infrastructures, il y a des liens entre les différentes infrastructures. Comme par exemple, au niveau du sud, ce qui sera traité à LaSalle, on parle de résidus de table. Donc RA, résidus alimentaires, de 60 000 tonnes. C'est ce qui va entrer dans le centre de biométhanisation. Ce qui va en sortir, c'est 18 000 tonnes qu'on appelle un précompost ou un digesta. Donc, il y a un résidu solide qui va sortir de là et qui va devoir être composté à une étape ultérieure.

345

On peut remarquer la différence entre les quantités qui rentrent et qui sortent. Donc, 60 000 tonnes qui rentrent, 18 000 tonnes qui sortent. À ça, il ne faut pas oublier qu'il y a une production d'énergie et il y a aussi un scénario, une hypothèse, où on pourrait par exemple recevoir les résidus verts du secteur sud seulement et qui pourraient être transbordés dans cette même installation, pour être redirigés ailleurs pour être compostés. Donc, c'est un des scénarios. Mais les résidus verts ne seraient pas traités dans le centre de biométhanisation.

350

Deux filières technologiques. Donc, quelle est la différence entre le compostage et la biométhanisation, en gros? Donc ce sont deux procédés biologiques. Donc ce ne sont pas des procédés thermiques. L'environnement du compostage, bien, évidemment, il y a de l'air. Il y a de l'air qui se trouve à l'intérieur des matières. La biométhanisation se passe, la réaction se passe sans air. Qu'est-ce qui rentre au niveau du compostage? Donc, les résidus organiques, soit un résidu alimentaire, résidu vert et le précompost. Au niveau de la biométhanisation, ce qu'on va diriger dans ces centres-là, ce sont des résidus de table, les résidus alimentaires.

355

360

Les principaux extrants? Centre de compostage c'est du compost. La biométhanisation c'est du méthane, donc de l'énergie et un précompost. L'avantage du compostage c'est qu'il est plus simple et moins coûteux. Par contre, au niveau de la biométhanisation, il y a une production d'énergie renouvelable qui est intéressante.

365

370 Quelques mots sur le centre pilote de prétraitement des ordures ménagères qui sera
implantées, donc les collectes de matières recyclables, les collectes de matières organiques, il
va rester quelque chose dans le sac vert. Donc, dans nos ordures ménagères, ce qu'on compte
faire, c'est de la recherche et développement. En fait, c'est qu'on veut voir qu'est-ce qu'on peut
retirer, qu'est-ce qu'on peut encore valoriser de ce qui va rester dans le sac vert. Donc, on va
375 aller chercher les ordures ménagères restantes à différents endroits de l'île, pour justement
essayer de les séparer efficacement et aussi de voir s'il n'y a pas des marchés pour ces
matières-là.

380 Donc, on parle de matières organiques qui pourraient être soit compostées. On parle
aussi des matières recyclables qu'on pourrait retirer de là et de les remettre dans la filière de
recyclage. Et aussi, il y a une portion de ce qui reste dans le sac vert qui a quand même un bon
potentiel d'énergie.

385 Le choix des sites. En fait, il y a 11 sites qui ont fait l'objet d'analyses plus détaillées et il y
a eu quatre sites qui présentent les conditions optimales qui ont été retenues, dont le site de
LaSalle.

390 Critères de sélection, il y en a plusieurs. Le ministère de l'Environnement et du
Développement durable a plusieurs critères, entre autres des critères associés aux distances,
soit des distances relatives aux résidences, au secteur commercial. Donc, on parle de 500
mètres. Des exigences aussi au niveau d'étude de dispersion des odeurs, qui est obligatoire. J'y
reviendrai un petit peu plus tard. Des distances relatives à des cours d'eau, à des lacs. Niveau de
bruit compatible au zonage autre et impact limité du camionnage sur la circulation dans le
voisinage. Ce sont, je dirais, les principaux critères.

395 Au niveau de l'agglomération, lorsqu'on a fait la recherche des sites, évidemment on
s'est donné aussi des critères : idéalement, une propriété municipale; une superficie adéquate
pour accueillir les centres prévus; que ce soit disponible à court terme, pour des raisons de
réalisation dans un échéancier le plus, je dirais le plus près possible; proximité des grandes

400 artères et autoroutes pour limiter les impacts au niveau de la circulation; et, dans le cas d'un centre de biométhanisation, bien, d'avoir la capacité de se brancher au réseau de Gaz Métropolitain, justement, pour fournir cette forme d'énergie.

405 Donc, les sites retenus. En fin de compte, les sites retenus, on parle de l'ancienne carrière Demix à Montréal-Est; on parle du Complexe environnemental Saint-Michel dans le nord; un terrain appartenant à Aéroport de Montréal dans l'ouest; et le terrain de l'ancienne usine Solutia à LaSalle.

410 Donc, le site de l'ancienne usine Solutia, il respecte les lignes directrices du ministère de l'Environnement. C'est un terrain qui est disponible et en vente. Il y a l'accessibilité d'une conduite de gaz qui peut accepter le débit de biométhane et aussi, c'est près de l'autoroute 20. On a ici une représentation graphique du centre. Donc au centre on a, ici, si on voit la flèche, donc le centre; c'est l'endroit, c'est le terrain qui est visé puis on a ici une représentation des distances par rapport à l'environnement.

415 Quelques mots sur l'infrastructure prévue. Donc, ce sont les matières organiques ou les résidus de table. On parle de 45 000 tonnes qui vont venir des citoyens. Donc, les collectes réservées aux citoyens représentent 45 000 tonnes et on réserve une certaine capacité de traitement pour les industries, commerces et institutions, pour s'assurer qu'on ait une opération stable. Au départ, ce sont les logements, donc les huit logements et moins qui feront l'objet d'une
420 collecte spécifique.

425 Les opérations bâtiments fermés. Donc, tout ce qui est à l'intérieur du carré rouge, donc la réception, le prétraitement et la digestion, en fait, la réaction qui se passe, tout ça, ça se passe à l'intérieur d'environ trois semaines, toutes les opérations vont se faire à l'intérieur pour produire 4 millions de mètres de cubes. Donc, un centre de biométhanisation va produire 4 millions de mètres cubes par année de biométhane et 18 000 tonnes de précompost.

L'implantation au sol. Donc, une petite vue aérienne de la portion du site qui nous intéresse. Et ici, peut-être que c'est... oui, c'est petit. Donc, un plan d'implantation. Ici, vous avez

430 la rue Saint-Patrick. Les camions entreront ici. La réception des matières va se faire ici. Donc on voit, là, qu'il y a comme une porte, une autre porte ici. Donc, la réception va se faire dans des sas. Donc, la porte extérieure va s'ouvrir, après ça, elle va se fermer, et ensuite la porte intérieure va s'ouvrir pour s'assurer qu'on reçoit vraiment les matières dans un environnement contrôlé. Donc ici, il y a différentes portes pour accueillir la matière. Il y a aussi d'autres portes pour la
435 sortie, que ce soit le résidu solide ou le précompost. Donc ça va sortir dans ce coin-ci.

Cette portion ici, grosso modo, c'est l'aire de réception. Donc on va accueillir, c'est ça, on va accueillir les matières. Il y aura un prétraitement des matières, donc enlever les contaminants, les gros morceaux qui vont se faire dans ce coin-ci. Et, ensuite, il y a des réservoirs ici où la
440 réaction va se... en fait, c'est vraiment là qu'est le cœur du procédé. Voilà. Donc le cœur du procédé, la réaction se passe ici. Donc la digestion, on aura des réservoirs. Et le biométhane, en fait, va être épuré dans ce secteur-ci. Donc pour l'envoyer dans le réseau de Gaz Métro, on doit s'assurer qu'il respecte certaines spécifications. Et la matière, évidemment, ressortira par le même endroit.

445 Ajustements requis au règlement de zonage. Donc, Monsieur Gaulin-Gendreau?

M. MARTIN GAULIN-GENDREAU :

450 Alors, au niveau de l'affectation industrielle, dans le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le site est affecté « secteur d'emploi » où les activités industrielles sont priorisées. Et au niveau du zonage de l'arrondissement, ce sont des activités industrielles de type légères ou lourdes également qui sont autorisées de plein droit.

455 Par contre, au niveau de l'usage qui est envisagé, ici on parle donc d'un centre de traitement de matières organiques. Ce n'est pas prévu à la réglementation actuelle d'urbanisme de l'arrondissement. Par contre, par le biais d'un article de la Charte, le conseil d'agglomération, compte tenu qu'il est l'organisme responsable du traitement des matières résiduelles, on peut autoriser cet usage par le biais d'un règlement spécifique qui s'ajoute, à ce moment-là, à la
460 réglementation d'urbanisme locale.

Par contre, des conditions. Le règlement peut prévoir des conditions si le règlement n'est pas ajusté au type d'usage qui est en place, et je vais vous en parler tout à l'heure.

465 Donc au niveau de l'usage qui serait autorisé sur les lieux, donc une partie de l'ancien site de l'usine Solutia sur Saint-Patrick, c'est un centre de traitement des matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé.

470 Dans les conditions exprimées au projet de règlement, il traite tout d'abord de l'implantation de la hauteur et de la densité de la construction. Donc, techniquement, les dispositions réglementaires locales déjà prévues par la réglementation continuent de s'appliquer, à l'exception de deux dispositions. Tout d'abord, le taux d'implantation du bâtiment. Vous avez remarqué tout à l'heure que le bâtiment est assez petit et que le terrain est assez grand. Donc, pour éviter d'avoir à construire plus grand que nécessaire, on a prévu d'éliminer le minimum et le maximum qui étaient prévus à la réglementation. Donc un minimum de 25 % d'implantation.
475 Donc le rapport bâti-terrain, 25 % et le maximum, 70 %.

Même chose au niveau du coefficient d'occupation du sol. Ça, c'est un rapport qu'on calcule entre la superficie de la construction des planchers du bâtiment versus la superficie du terrain. Alors, encore une fois, pour éviter d'avoir... peut-être que le bâtiment arrivera éventuellement à 23-24 %. Donc le minimum qui était requis était de 25 %, donc ces deux
480 dispositions-là ne s'appliqueront pas.

Par contre, on arrive avec de nouvelles dispositions concernant les occupations des espaces extérieurs. Donc, encore une fois, les dispositions réglementaires locales s'appliquent.
485 Je m'excuse, tout à l'heure je vous ai dit que c'était des nouvelles conditions, à l'exception de deux. Encore une fois, c'est un peu plus tard que je vais vous parler des conditions qui s'ajoutent.

Alors, la réglementation locale permet l'entreposage extérieur. Or, dans ce cas-ci, on ne prévoit pas d'entreposage à l'extérieur sauf pour des camions-remorques. Donc, il n'y aura pas
490 d'entreposage à l'extérieur du bâtiment.

Même chose au niveau des cases de stationnement. La réglementation en permet beaucoup plus – c'est un ratio entre la superficie du bâtiment –, et à ce moment-là, pour nous, compte tenu qu'on a à peu près 10 employés, on estime que 20 espaces extérieurs seront amplement suffisants.

495

Les conditions qui s'ajoutent à la réglementation, à ce moment-là, traitent de l'aménagement paysager. Donc, on demande la préparation d'un plan d'aménagement paysager qui serait requis avant le début des travaux. Le règlement prévoit 12 mois maximum pour l'aménagement après la fin des travaux de construction. Et, évidemment, il prévoit également le maintien d'un caractère végétal sain pour s'assurer que dans les années qui vont suivre, l'aménagement paysager va perdurer.

500

On termine avec des objectifs d'aménagement d'architecture et de design. Donc, la réglementation locale prévoit déjà un plan d'implantation et d'intégration architecturale avec certains critères. On rajouterait, donc en plus de ces critères, que les bâtiments et les aménagements doivent être fonctionnels, sécuritaires et de qualité. Et pour ça, les critères à favoriser seraient des principes de développement durable pour les bâtiments et le terrain : des matériaux de qualité; l'intégration des équipements mécaniques; s'il y a des clôtures, elles devront être sobres; et, finalement, une atténuation visuelle à partir des voies publiques.

505

510

En terminant, le projet a été présenté au Comité d'architecture et d'urbanisme, et le Comité a émis un avis favorable à l'implantation des centres de traitement de matières organiques. Alors, voilà.

515

M. ROGER LACHANCE :

Alors merci, Martin. Donc, on va passer aux résultats des études plus spécifiques au centre de biométhanisation prévu sur le site de l'ancienne entreprise Solutia.

520

Donc au niveau de la circulation. Ici, on a une représentation graphique du nombre de camions par jour, pour le centre qui va opérer à pleine capacité. Donc, on parle au moment où, et

on va recevoir 60 000 tonnes par année. La moyenne annuelle – puis je commence par la colonne de droite –, donc on parle d'une moyenne annuelle de camions par jour de 44. Donc, c'est environ 4 à 5 camions à l'heure. On a divisé cette information-là selon la période de l'année.

525 Par exemple, pour la période de décembre à mars, décembre à mars, on va recevoir seulement les résidus de table et le nombre de camions, en fait, qui sont comptabilisés là-dedans, c'est les matières qui rentrent et aussi le résidu solide qui sort. Donc, l'ensemble des camions a été considéré. Donc, de décembre à mars il n'y a pas de résidu vert, il n'y a que la collecte des résidus de table. Et pour cette période-là, on parle d'un nombre de camions par jour de 29.

530 Si l'hypothèse de transbordement de résidus verts est retenue, bien pour la période d'avril à septembre, donc, il y a une augmentation. Donc, si on parle – je reviens au niveau de la période de décembre à mars. Ça, c'est comme la base de toute l'année pour les résidus de table. D'avril à septembre, la différence entre le 29 et le 41, ce serait des camions de résidus

535 verts. Et on sait qu'au printemps, bien, évidemment, on commence à faire des jardins et tout ça, donc il y a une certaine quantité de résidus verts qui sont collectés. Et pour la période d'octobre, novembre, donc 77 camions par jour, c'est la grande période de collecte des feuilles, par exemple, où il y a vraiment une activité très grande de ce côté-là.

540 La base de la simulation, en fait, des déplacements. On n'a pas seulement considéré les matières qui rentrent et qui sortent, mais aussi les déplacements des employés et des fournisseurs ont été pris en compte. Et on a pris cette information-là et on a multiplié ça par un facteur de sécurité de 50 % de plus. Donc, par un facteur de 1,5. Aussi, la simulation correspond à la pire des conditions. Donc, l'heure de pointe du matin à la période qui compte le plus grand

545 nombre de déplacements.

550 Donc, je viens de vous mentionner, quand il y a des résidus verts dans la plus grande période au niveau d'octobre et novembre, donc c'est la période où il y aurait le plus de camions. On a pris ce pire scénario-là en heure de pointe. Mais on sait qu'en réalité, les camions qui arrivent dans un centre comme ça, la collecte commence tôt le matin, mais elle n'arrive pas... en fait, les camions n'arrivent pas à l'heure de pointe, ils arrivent un peu plus tard.

555 C'est important ici de faire une parenthèse et de faire un peu le point sur la situation actuelle sur le réseau routier à proximité. On sait que c'est déjà critique comme situation. Donc on parle de l'intersection Angrignon/Notre-Dame où il y a énormément de véhicules, qu'il y a des scénarios d'amélioration des conditions de circulation qui sont prévus. Mettons, à court terme, on parle d'optimisation des feux et à long terme, bien, on pourrait parler de bretelles d'accès Lapierre et Irwin qui seraient souhaitées.

560 On sait aussi qu'il y a des chantiers majeurs prévus à proximité dans les prochaines années. Donc au niveau de l'échangeur Turcot, c'est tout à fait évident que la situation n'est déjà pas facile, ça ne sera pas nécessairement plus facile dans les prochaines années. Donc ça entraîne une pression accrue sur le réseau. Et il y aura des mesures de mitigation qui seront envisagées, dont certaines déjà implantées. On parle de voies réservées aux autobus pour 565 favoriser le transfert modal.

570 Si on prend le résultat de l'étude – quelques diapositives. Donc c'est pour faire état de la situation actuelle, on en est très conscient, mais si on regarde spécifiquement l'étude de circulation qui a été réalisée dans le cadre de notre projet. Donc, je reviens. Tout à l'heure, on parle en moyenne 44 camions par jour annuellement, donc c'est à peu près 4 à 5 camions à l'heure. Donc c'est un faible nombre de déplacements qui est généré, qui sera généré par les opérations du centre de traitement. Et la conclusion de notre étude par rapport à ces activités-là est que l'effet est minime sur les conditions actuelles de circulation du réseau de proximité.

575 Considérant que le centre de traitement ou le centre de biométhanisation à LaSalle sera, en fait, mis en place uniquement lorsque celui du secteur est, donc le centre de biométhanisation du secteur est aura ou atteindra sa pleine capacité – donc on parle de plusieurs années – donc une autre analyse d'impact qui va tenir compte des réalités du moment sera faite à ce moment-là.

580 Au niveau des odeurs. Au niveau des odeurs, la méthode pour déterminer le taux d'émissions d'odeurs, en fait, c'est basé – oui, c'est une évaluation, je dirais, théorique, mais

c'est quand même basé sur une banque de données de plus de 400 cas comparables en activité.

585

Les exigences du ministère en termes de détection des odeurs. En fait, on parle de respecter 1 unité d'odeur 98 % du temps, et ne pas dépasser 5 unités d'odeur 99.5 % du temps. Bon. Au niveau des unités d'odeur, pour que ça puisse parler à tout le monde, donc si on compare : une personne parfumée, on parle de 20 à 50 unités d'odeur; gazon fraîchement coupé, on parle d'à peu près 250 unités d'odeur; une vieille poubelle, 500 unités d'odeur; et barbecue, bien, ça peut aller jusqu'à 2 500 unités d'odeur. Donc, ça nous situe un peu le critère du ministère par rapport à des situations, je dirais, de la vie quotidienne.

590

Au niveau de l'évaluation ou notre conformité aux lignes directrices du ministère, évidemment, il n'y a aucun compromis possible. L'étude de dispersion des odeurs est intégrée au processus de sélection. Donc c'est une condition essentielle et on respecte ce critère-là, et si le site n'avait pas respecté le critère, il n'aurait pas été retenu.

595

Les mesures additionnelles pour justement gérer et contrôler les odeurs. Tout à l'heure, je vous mentionnais : bâtiment fermé sous pression négative. Donc, on va s'assurer que l'air ne sorte pas du bâtiment, donc c'est pour ça qu'on va aspirer l'air vers l'intérieur; réception des matières organiques dans un endroit clos; lavage des roues de camions avant la sortie de l'aire de réception et aussi lavage de l'aire de réception extérieure pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème; traitement de l'évacuation de l'air à l'aide de filtres performants; et aussi un monitoring des odeurs en cours d'opération. Donc pour s'assurer, en temps réel, que si jamais il y a un problème on est capable de réagir rapidement.

600

605

Étude sur le bruit. Il y a un règlement à l'arrondissement de LaSalle qui traite du bruit et, aussi, il y a des lignes directrices du ministère de l'Environnement pour l'encadrement des activités de biométhanisation. On a simulé le déplacement de camions transportant les matières organiques et la conclusion de cette étude-là, l'ensemble des résultats obtenus sont en deçà des seuils fixés par les divers règlements. Et ce qui est important de mentionner aussi, c'est que les équipements liés au traitement des matières organiques, donc les ventilateurs et tous ces

610

615 équipements-là seront installés à l'intérieur, pour éviter qu'il y ait des bruits qui se dispersent à l'extérieur.

620 Qualité architecturale et aménagement paysager. C'est quelque chose de très important. Tout au long de notre processus et les consultations qu'on a faites à l'interne, l'ensemble des gens nous ont mentionné que c'était vraiment important d'insérer cet aspect-là, et on en est aussi convaincus. Donc, au niveau de l'appel d'offres, on va insérer des exigences en matière de design architectural et on va s'assurer de bonifier le caractère architectural du secteur. C'est aussi une vitrine technologique et écologique. Les bâtiments peuvent être construits avec certification LEED. On veut installer un toit vert et s'assurer que l'aménagement paysager avec entretien approprié sera fait.

625 Donc ici, je vais vous présenter, en fait, de quoi pourra avoir l'air le centre de biométhanisation prévu sur le terrain de l'ancienne usine Solutia. Donc, on a une vue aérienne ici. Donc la vue aérienne – ça vient d'apparaître – et vu d'en haut, ça pourrait avoir l'air de ça. Donc, ça ne veut pas dire que ça va être exactement ça. C'est un concept architectural que l'on propose, et on espère que les gens vont nous faire des commentaires, justement, pour bonifier notre projet.

630 Donc on voit ici, donc le bâtiment intérieur est ici. On voit une représentation d'un toit vert. À l'arrière, il y a les réservoirs. Donc, la réaction de digestion des matières se fait dans ces réservoirs-là. Et ici, c'est l'unité qui sert à traiter le biogaz.

640 Donc, vu de face, donc de l'autre côté du canal, ça pourrait avoir l'air de ceci. Donc, la face est inclinée, donc on pourra voir ou on pourrait voir, par exemple, le toit vert, même en façade. On peut voir ici des éoliennes. Comme on l'a fait avec l'écocentre LaSalle, on veut intégrer le maximum d'éléments possibles au niveau du développement durable. Un autre angle. Et on veut s'assurer aussi, justement, de l'intégration la plus harmonieuse possible dans le milieu.

645 Les prochaines étapes. Donc les prochaines étapes, donc on parle d'un dépôt du rapport de l'Office de consultation environ à l'hiver 2012.

L'adoption. Donc, l'adoption du règlement par le conseil d'agglomération. Les élus seront saisis des projets de règlement à l'hiver 2012.

650 Création d'un comité de suivi. En fait, considérant que les installations prévues à LaSalle ne seront là que dans quelques années, par contre, partout, pour l'ensemble des sites, on veut s'assurer de créer des comités de suivi avec les citoyens, tout au long du projet.

655 Lancement d'appel d'offres. Donc, sauf celui, justement, visé ce soir. Donc on vise à l'été prochain, l'été 2012, aller en appel d'offres pour l'ensemble des autres sites. L'ensemble, ce sont, on le voit ici, au niveau des débuts de construction prévus. Donc, le centre de traitement nord qui sera situé au complexe environnemental Saint-Michel, le début de construction est prévu à l'automne 2013. Les centres de traitement à l'est et l'ouest à l'hiver 2014, et celui au sud, donc à LaSalle, lorsque le centre de traitement est approchera sa pleine capacité. Et la mise en
660 activité prévue, en fin de compte, se fait à peu près 18 mois après le début de la construction.

Pour avoir une meilleure idée de quand ça pourrait se faire, la construction de celui qui nous concerne ici, le centre de biométhanisation à LaSalle, on a évalué, en fait, les besoins, sur ce qui se passe actuellement ou sur ce qui s'est passé, par exemple, à Toronto. Si on regarde, si
665 on projette la progression de la participation citoyenne et la génération des matières, et là, c'est si on se base sur une hypothèse de cette nature-là, on pourrait penser que le centre à LaSalle verrait le jour à peu près 4 à 5 ans après celui de l'est si, évidemment, c'est ce scénario-là qui se produit. Si jamais la participation citoyenne est très forte et même meilleure que ce qui s'est passé ailleurs, bien, ce centre-là sera opérationnel avant.

670 Voilà.

M. MICHEL HAMELIN, président :

675 Alors, merci beaucoup, Messieurs, de cette présentation. Alors, à ce moment-ci de la
soirée nous prendrons une pause d'une quinzaine de minutes. Pendant cette pause, vous êtes
invités à aller vous inscrire à l'arrière pour poser vos questions. Alors, comme je l'ai dit tantôt,
vous serez appelés à tour de rôle selon votre rang d'inscription. Vous aurez droit à deux
680 questions et vous pouvez revenir par la suite, si vous avez une troisième ou une quatrième
question. Vous pourrez aller vous réinscrire, le registre restera ouvert.

Alors, je vous convie dans une quinzaine de minutes.

PAUSE

685

M. MICHEL HAMELIN, président :

Alors, comme je l'avais dit au début, les questions s'adressent au président de
l'assemblée qui, lui, va transmettre la parole à ceux qui seront capables d'apporter des réponses.

690

Alors, j'invite d'abord mademoiselle Nadège Manirakiza et mademoiselle Laura Molina.
Si vous voulez prendre place à l'avant, mesdemoiselles. Bonsoir!

Mme NADÈGE MANIRAKIZA :

695

Bonjour! Comme vous savez, je m'appelle Nadège Manirakiza. Je suis membre du
groupe C-VERT. C-VERT, c'est un organisme où les jeunes de 14 à 16 ans viennent une fois par
semaine faire des activités, développer leurs connaissances en environnement, que l'on puisse
répondre à leurs questions. En juillet, nous faisons un stage où on applique nos connaissances
700 acquises durant l'année.

Comme question que j'ai à vous poser c'est : qu'arrivera-t-il avec les initiatives de ramassage de déchets de table actuelles comme Compost Montréal?

705 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

D'accord. Monsieur Lachance.

710 **M. ROGER LACHANCE :**

Alors, le service en fait va être donné par... bon. Disons que la collecte, le transport de l'ensemble des matières résiduelles, en fait, c'est de compétence des arrondissements. Et le service va être offert par la Ville, par l'arrondissement au niveau de la collecte. Donc, Compost Montréal, je pense que c'est une entreprise privée, si je me souviens bien? Oui, c'est ça. Donc, 715 en fin de compte, peut-être qu'ils vont continuer à offrir un service à la population, je ne sais pas, mais nous, on va s'assurer de desservir l'ensemble des citoyens, l'ensemble des citoyens qui résident dans des logements de huit logements et moins, en fait.

Donc, je ne peux pas vous dire la décision de Compost Montréal de continuer à offrir le 720 service ou pas. Je ne peux pas me prononcer là-dessus. Par contre, il est clair que la Ville va donner le service.

Mme NADÈGE MANIRAKIZA :

725 O.K., merci. Comme ma deuxième question : dans combien de temps estimez-vous atteindre l'objectif de 60 % des matières organiques?

M. MICHEL HAMELIN, président :

730 Monsieur Lachance.

M. ROGER LACHANCE :

735 C'est la grande question. En fin de compte, on va mettre tout en place, évidemment, pour être en mesure de traiter, pas seulement 60 % des matières, mais les installations vont avoir la capacité de traiter 80 % des matières organiques. Donc, on va aller au-delà de l'objectif de 60 %.

740 Maintenant, au niveau, je dirais, de la progression, il va falloir faire évidemment beaucoup, beaucoup de sensibilisation. On parle d'un changement de comportement, on le sait. Au niveau des matières recyclables, ça a pris quand même un certain temps. Donc, on va mettre énormément d'efforts sur la sensibilisation auprès des citoyens pour atteindre l'objectif le plus tôt possible.

745 Je pense qu'il y a une personne qui peut déterminer une année ou une date précise. Par contre, on veut atteindre cet objectif-là le plus rapidement possible et il ne faut pas oublier qu'il faut vraiment agir. Parce qu'il y a aussi une échéance ou une orientation du ministère de l'Environnement qui parle d'un bannissement de l'enfouissement des matières organiques pour 2020. Donc, il va falloir que ça se passe rapidement.

750 **Mme NADÈGE MANIRAKIZA :**

D'accord. Merci.

755 **Mme LAURA MOLINA :**

Moi, c'est Laura, puis ma question c'est quelles procédures seront mises en place pour s'assurer que la population effectue adéquatement le tri des restants de table et qu'est-ce qui va arriver si quelqu'un met quelque chose de toxique dans les résidus?

760 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Monsieur Lachance.

M. ROGER LACHANCE :

765 Donc, évidemment, je viens de mentionner qu'on va faire énormément de sensibilisation et surtout préparer un plan de communication dans les prochaines années. En 2012, on va déjà préparer des plans de communication pour s'assurer que ces projets-là et les efforts qu'on fait, que les gens vont en attendre parler, pas seulement juste avant d'avoir les centres de traitement.

770 Il ne faut pas oublier non plus que présentement il y a déjà des résidus verts, il y a déjà de la communication qui se fait pour la collecte de résidus verts. Et on va poursuivre dans ce sens-là. Il va falloir l'intensifier pour les résidus de table.

775 Au niveau des matières toxiques ou des contaminants dans les matières. Donc, les procédés devront permettre d'enlever l'ensemble des contaminants, que ce soit des batteries ou peu importe les matières, que ce soit les résidus domestiques dangereux ou d'autres types de matières qui ne sont pas compatibles avec le procédé, bien, le procédé en question devra être en mesure d'enlever, je dirais, des contaminants aussi petits que du verre, par exemple, pour s'assurer que des petits morceaux de verre ne se ramassent pas dans le résidu solide et par la suite dans le compost. Donc, les procédés vont permettre d'enlever ça.

780

M. MICHEL HAMELIN, président :

Ça répond à vos questions?

785

Mme LAURA MOLINA :

Oui, merci beaucoup.

790 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Merci beaucoup, mesdemoiselles et je vous félicite pour votre implication. Continuez. J'invite maintenant monsieur Harmony.

M. HARMONY :

795

Bonjour!

M. MICHEL HAMELIN, président :

800

Bonsoir!

M. HARMONY :

805

C'est pour faire suite à la sensibilisation. Est-ce qu'il va y avoir des applications légales auprès de la population? Parce que vous parliez au niveau...

M. MICHEL HAMELIN, président :

810

Pardon, Monsieur, pouvez-vous m'adresser votre question, s'il vous plaît?

M. HARMONY :

815

Ah, je m'excuse. Alors, je voulais savoir s'il va y avoir un plan légal pour encourager les gens à faire la collecte des déchets putrescibles? Est-ce qu'il y a quelque chose au niveau de la loi ou pas du tout? Parce que j'ai entendu parler beaucoup de sensibilisation.

M. MICHEL HAMELIN, président :

820

Loi ou réglementation, là?

M. HARMONY :

Oui.

M. MICHEL HAMELIN, président :

825

Est-ce que vous êtes en mesure de donner une réponse, Monsieur Lachance?

M. ROGER LACHANCE :

830

Oui. Et j'aimerais que monsieur Gravel peut-être réponde à la question. Justement, Pierre travaille sur un projet qui est déjà prévu dans le Plan directeur.

M. PIERRE GRAVEL :

835

En fait, le Plan directeur prévoit qu'on doit adopter un cadre réglementaire harmonisé où il va être spécifié comment on peut ramasser les matières, qu'est-ce qui est interdit de mettre aux déchets, les matières qui doivent être apportées doivent être préparées de telle façon. Donc, il y a un cadre réglementaire qui est en préparation actuellement, puis qui se fait en collaboration avec les autorités locales.

840

M. HARMONY :

O.K. Ça, c'est auprès de la population?

845

M. PIERRE GRAVEL :

C'est un cadre réglementaire qui va être appliqué auprès de la population, oui.

M. HARMONY :

850

Merci. Ma deuxième question, mon inquiétude c'est au niveau des banques alimentaires. Est-ce qu'il pourrait y avoir une loi qui force les commerçants à ne plus donner une partie de

leurs rejets alimentaires pour les banques alimentaires, pour justement alimenter ces biodigestas? C'est une question, c'est mon inquiétude.

855

M. MICHEL HAMELIN, président :

Monsieur Lachance.

860

M. ROGER LACHANCE :

En fait, il y a actuellement une étude, ou on va commencer une étude sur les industries, commerces et institutions. Tout à l'heure, je vous mentionnais qu'une partie de la capacité des installations va être dédiée ou pourrait être dédiée à cette clientèle-là. Maintenant, on n'a pas ciblé nécessairement lesquelles pourraient venir porter leurs matières dans le centre de biométhanisation, que ce soit des banques alimentaires ou quoi que ce soit, là. Donc peut-être, Pierre, je ne sais pas si tu pourrais compléter?

865

M. PIERRE GRAVEL :

870

On prévoit traiter 30 000 tonnes de résidus alimentaires provenant des institutions, commerces et industries. Principalement d'abord, des institutions marchés d'alimentation, des institutions dont on pourrait recevoir les résidus alimentaires.

875

M. HARMONY :

Merci.

M. MICHEL HAMELIN, président :

880

Ça répond à vos questions?

M. HARMONY :

885 Oui, je vous remercie.

M. MICHEL HAMELIN, président :

890 Merci. Alors, j'invite maintenant, madame Myriam Vear.

Mme MYRIAM VEAR :

Alors, bonsoir!

895 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Bonsoir, Madame.

Mme MYRIAM VEAR :

900 Il y a déjà des questions qui ont été répondues. Mais je me demandais si, disons, on arrive aux... les 4 sites peuvent accueillir 80 % des matières résiduelles de l'ensemble de l'agglomération.

905 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Madame, pourriez-vous m'adresser votre question, s'il vous plaît?

Mme MYRIAM VEAR :

910 Oui, pardon, excusez-moi. On n'est pas habitué de parler de façon interposée. C'est ça, est-ce que les 4 sites – je veux juste une précision – peuvent répondre à la demande de 80 %

des matières résiduelles? Je veux savoir si ce 80 % là inclut les institutions, commerces et compagnies, là, autre que les résidants.

915

M. MICHEL HAMELIN, président :

D'accord. Monsieur Lachance?

920

M. ROGER LACHANCE :

En fait, le 80 % ce sont les centres de traitement qui vont nous aider à atteindre ça, et aussi, j'ai parlé de résidus verts tout à l'heure. En fin de compte, les résidus verts sont des matières qui sont produites, je dirais, de façon saisonnière. Il y a une partie de ces matières-là, en fait il y a à peu près 50 000 tonnes de matières qui ne seront pas traitées, des résidus verts qui ne seront pas traités dans les centres. Et comme on le fait aujourd'hui, on va octroyer des contrats pour que ce soit composté, par exemple à l'extérieur de l'île. Pourquoi? Parce que s'il avait fallu traiter ces 50 000 tonnes-là, il aurait fallu augmenter la capacité de traitement des infrastructures de façon telle que donc, on aurait eu besoin de plus d'espace, ça aurait coûté plus cher, mais aussi, c'est important de mentionner que cette capacité-là, elle est nécessaire seulement quelques semaines dans l'année. Donc, il aurait fallu surdimensionner les équipements pour un besoin qui est très, très ponctuel.

925

930

Donc, pour atteindre le 80 %, ce sont les centres prévus, donc les 4 infrastructures ou les 5 infrastructures plus les contrats de compostage de résidus verts qui vont venir compléter.

935

M. MICHEL HAMELIN, président :

Ça répond à votre question?

940

Mme MYRIAM VEAR :

945 Non. Ça a répondu à d'autres questions, mais pas à celle que je voulais. Je voulais savoir si quand on parle du 80 %, est-ce que c'est 80 % de tout ce qui est généré dans l'agglomération? Puis quand je parle de l'agglomération, c'est autant les résidants que les commerces de l'agglomération, les industries.

M. MICHEL HAMELIN, président :

950 Les ICI.

Mme MYRIAM VEAR :

955 Oui, les ICI.

M. MICHEL HAMELIN, président :

Monsieur Lachance.

960 **M. ROGER LACHANCE :**

Donc, le 80 %., pour nous, on dessert la clientèle résidentielle.

Mme MYRIAM VEAR :

965 Résidentielle.

M. ROGER LACHANCE :

970 Résidentielle, donc en priorité. Donc oui, on veut, je dirais, accueillir une certaine quantité
qui vient des ICI, mais notre objectif n'est pas d'atteindre 80 % de traitement de l'ensemble des
matières organiques produites sur l'île. Notre clientèle c'est vraiment la matière produite par le
citoyen.

975 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Est-ce que vous avez une autre question?

Mme MYRIAM VEAR :

980 Oui, j'ai une deuxième question. Est-ce qu'il y a un objectif à plus long terme de s'assurer
qu'à la Ville de Montréal, tous les ICI qui produisent des matières organiques puissent composter
aussi? Je travaille dans un cégep qui n'est pas loin d'ici et je me questionne sur la possibilité que
le cégep puisse composter.

985

M. ROGER LACHANCE :

Donc, des institutions comme des cégeps, universités, hôpitaux, donc ce sont des
institutions et ça pourrait être une clientèle qui pourrait être identifiée en priorité, par exemple.
990 Bien, on verra le résultat de l'étude dans les prochaines semaines, mais c'est effectivement une
des clientèles intéressantes pour nous.

Mme MYRIAM VEAR :

995 Merci.

M. MICHEL HAMELIN, président :

1000 Merci, Madame. J'invite maintenant monsieur Charles Moreau. Bonsoir, Monsieur Moreau.

M. CHARLES MOREAU :

1005 Bonsoir, Monsieur Hamelin. J'aurais deux questions. La première, c'est une d'ordre réglementaire qui devrait être suffisamment facile et qui pourrait être répondue rapidement, j'imagine. Je vois que le canal Lachine est proche de l'installation que vous avez choisie. C'est
1010 quoi les normes actuelles pour la distance entre le canal Lachine puis une installation de type tel que vous voulez installer? Est-ce que c'est un mille ou 300 mètres? Je ne me souviens pas par cœur, là.

M. ROGER LACHANCE :

1015 Il me semble que c'est 60 mètres. C'est 60 mètres. On me confirme que c'est 60 mètres. Et puis évidemment, c'est un des critères du ministère de l'Environnement, on respecte cette distance-là.

M. CHARLES MOREAU :

1020 Si c'est 60 mètres, oui. Je pensais que c'était davantage que ça. Deuxième petite question.

M. MICHEL HAMELIN, président :

1025 Oui.

M. CHARLES MOREAU :

Je voudrais savoir, est-ce que la Ville a fait... en fait, je vais faire un petit préambule pour faire comprendre les propos, l'utilité de la question par la suite.

1030

Actuellement, de plus en plus, on voit des études d'analyse de cycle de vie comme étant une nouvelle façon d'examiner des problèmes environnementaux pour déterminer quelles sont éventuellement les technologies les plus performantes, les plus souhaitables dans des contextes de gestion de déchets. Il y a eu déjà par le CIREQ, il y a quelques années, une étude concernant la gazéification versus l'enfouissement et l'incinération. Puis le résultat de cette étude-là déterminait que la gazéification était plus souhaitable que les deux autres.

1035

Je voudrais savoir dans quelle mesure la ville a fait une étude concernant la méthanisation des déchets organiques, le compostage versus la gazéification des déchets, à savoir s'il y a un gain à étudier ces deux technologies-là, à la lumière de la gazéification qui existe déjà comme technologie éprouvée?

1040

M. MICHEL HAMELIN, président :

Alors, vous voulez savoir si la ville a étudié la gazéification comme possible?

1045

M. CHARLES MOREAU :

A fait une étude de cycle de vie, si elle a fait une analyse de cycle de vie concernant la méthanisation et le compostage des déchets organiques versus la gazéification.

1050

M. MICHEL HAMELIN, président :

Monsieur Lachance.

1055

M. ROGER LACHANCE :

1060 Je ne peux pas répondre par rapport à la gazéification, mais je sais que dans la
préparation du Plan directeur, il y a eu des analyses de cycle de vie qui ont été faites. Peut-être,
Monsieur Gravel, vous pourriez compléter?

M. PIERRE GRAVEL :

1065 Oui. Le CIREQ a été associé à l'élaboration du Plan directeur pour la question de
l'analyse des cycles de vie. Maintenant, la question de la gazéification versus le traitement par
compostage, le traitement biologique, c'était plus... il faut comprendre que le Plan directeur doit
d'abord répondre aux objectifs de la politique qui est, dans l'ordre, de faire du recyclage,
réduction à la source, du réemploi et de la valorisation par biométhanisation et compostage.
1070 C'est ça, la question, le fondement principal de la politique. Et c'est là-dessus que le CIREQ est
intervenu.

M. CHARLES MOREAU :

1075 Je voudrais savoir, est-ce qu'une telle étude serait disponible pour consultation?

M. ROGER LACHANCE :

1080 Les études du Plan directeur sont sur le site Internet du Plan directeur. Elles ont toujours
été disponibles, elles ont toujours été publiques.

M. CHARLES MOREAU :

1085 Dernière petite parenthèse. La gazéification haute température est classifiée par le
ministère du Développement durable comme étant de la valorisation au même titre que la
biométhanisation.

M. ROGER LACHANCE :

Pardon?

1090

M. CHARLES MOREAU :

La gazéification à haute température...

1095

M. MICHEL HAMELIN, président :

Oui, mais là, Monsieur...

M. CHARLES MOREAU :

1100

En fait, c'est un point simplement d'information. On parle de valorisation au même titre que la biométhanisation dans le cas de la gazéification.

M. MICHEL HAMELIN, président :

1105

C'est que là, vous faites une partie de votre mémoire, j'imagine?

M. CHARLES MOREAU :

1110

Ah non, j'ai très bonne mémoire que je vais faire plus que ça. Mais à tout événement, je voulais simplement...

M. MICHEL HAMELIN, président :

1115

Mais si vous avez d'autres questions, Monsieur Moreau, vous pouvez vous réinscrire.

M. CHARLES MOREAU :

Je vais le faire, oui.

1120

M. MICHEL HAMELIN, président :

Il nous fera plaisir de vous entendre par la suite.

1125

M. CHARLES MOREAU :

Merci beaucoup, Monsieur Hamelin.

M. MICHEL HAMELIN, président :

1130

Merci. Ma collègue, madame Brodeur, aurait une question à poser.

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

1135

Oui. Un peu dans la foulée de l'intervention de monsieur Moreau et pour nous éclairer – et Monsieur le président, vous déciderez à qui vous adresserez la question – mais ce que je voudrais savoir, c'est comment le ministère est venu à choisir la biométhanisation et le compostage comme modalités technologiques plutôt que d'autres pour la valorisation des matières organiques?

1140

M. MICHEL HAMELIN, président :

Étant donné que nous avons la présence de madame Burelle du ministère, peut-être pourrait-elle nous éclaircir un petit peu sur ce point-là? Alors, pour les fins de l'enregistrement, pourriez-vous vous identifier s'il vous plaît?

1145

M. ALAIN LAVOIE :

1150 Oui, bonjour. Mon nom est Alain Lavoie, je suis le chef du service des matières résiduelles au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

1155 Alors, effectivement, le ministère a adopté dernièrement une modification à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, qui enchâsse les principes des 3RV dans la nouvelle loi, donc dans la modification de la loi actuelle. Et dans cette hiérarchie-là, les installations de compostage et de biométhanisation sont reconnues comme des activités de recyclage. Les activités subséquentes, c'est-à-dire de valorisation, qu'elles soient énergétiques ou matières, sont donc reconnues comme des activités de valorisation. Et finalement, les activités d'élimination comme l'enfouissement ou l'incinération sont reconnues comme des activités d'élimination. Donc cette hiérarchie-là est très bien décrite dans la loi.

1160 Maintenant, dans l'objectif, le ministère a également un objectif, avec la nouvelle politique québécoise de gestion des matières résiduelles, d'effectuer ou d'atteindre un recyclage de la fraction organique de 60 %. Donc, dans l'optique où la matière organique, par biométhanisation ou compostage, retourne à la terre et réutilisée sur les sols, ça nous paraît une option qui doit être plus élevée en hiérarchie que les technologies de valorisation ou d'élimination.

1165

Je ne sais pas si je répons à la question?

M. MICHEL HAMELIN, président :

1170

Est-ce que ça répond à votre question?

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

1175

Oui. Si je vous entends bien, c'est que les technologies qui ont été choisies, c'est que dans la mesure où elles retournent à la terre, ça va chercher un objectif que vous aviez dans la politique d'environnement?

M. ALAIN LAVOIE :

1180 Exactement, au niveau du recyclage.

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

1185 Au niveau du recyclage. Et ça, c'est ce qui cote le plus haut dans tous les paramètres que vous avez choisis?

M. ALAIN LAVOIE :

1190 Bien, en fait, si on reprend la logique, la réduction à la source est en premier le réemploi, ce qui peut paraître un peu plus difficile dans le cas des matières organiques, mais le recyclage, effectivement, sous forme de biométhanisation ou de compostage est d'un niveau hiérarchique supérieur à la valorisation.

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

1195 O.K. Merci beaucoup.

M. MICHEL HAMELIN, président :

1200 Merci beaucoup. Alors, j'invite maintenant, monsieur Patrick Asch. Bonsoir, Monsieur Asch.

M. PATRICK ASCH :

1205 Bonsoir et merci pour l'opportunité, Monsieur le président. Mes questions touchent d'abord la question des matières compostables. Je me demandais, dans le processus, on a présentement beaucoup de gens, dans des travaux de paysagement ou d'émondage, qui

1210 récupèrent des matériaux et souvent, ces matériaux-là sont tout simplement jetés à l'extérieur de Montréal. Par exemple, des compagnies d'émondage qui amènent des produits d'émondage à l'extérieur de Montréal. Et souvent, il y a des espèces exotiques envahissantes, il y a des espèces problématiques qui sont ensuite transportées d'un endroit à l'autre, comme ça, et ça a des impacts sur les écosystèmes, allant par exemple d'une réduction à la biodiversité. Les espèces exotiques envahissantes, c'est présentement estimé que la région de Montréal, on a perdu 50 % de notre biodiversité à cause de ça.

1215

Donc je me demandais si, d'un côté, les matériaux provenant de compagnies privées, comme des émondeurs, comme des gens qui font de l'entretien paysager, sont inclus dans les considérations. Et, ensuite, est-ce que les processus de compostage qui sont prévus vont, Monsieur le président, affecter la... vont être suffisants pour tuer, par exemple, les Gram dans le matériel compostable, pour éviter des pertes de biodiversité sur le restant de la CMM?

1220

M. MICHEL HAMELIN, président :

Monsieur Lachance?

1225

M. ROGER LACHANCE :

1230 Donc, au niveau des compagnies d'émondage, il y a déjà, en fait, la récupération de branches et d'arbres, mais ce sont des activités dites municipales. Donc ça, évidemment, on en prend charge. Pour ce qui est des compagnies privées, ce n'est pas prévu que l'on prenne ces matières-là, même comme amendement. C'est vraiment, là, nos besoins seront comblés, je dirais, à l'interne avec l'émondage des arbres, avec les services offerts, justement les services d'entretien offerts pour les arrondissements et les villes liées.

1235

Maintenant, au niveau de la technologie de compostage et je dirais la possibilité ou les limites, ça, je ne peux pas répondre à votre question. Je ne sais pas, j'ai madame Françoise Forcier, peut-être Françoise pourrait – qui est consultante de l'entreprise Solinov, qui a travaillé

sur l'élaboration du Plan directeur, donc peut-être Françoise. Moi, je n'ai pas la réponse à cette question-là.

1240

Mme FRANÇOISE FORCIER :

Donc, je vais répondre en deux points à votre question. Tout d'abord, sur l'aptitude du compostage, l'efficacité du compostage à détruire les mauvaises herbes. C'est une aptitude qui est généralement reconnue. Donc, effectivement, le procédé de compostage permet l'élévation des températures à plus de 60 degrés Celsius, dans un environnement contrôlé. Et à ces températures, les mauvaises herbes sont reconnues comme étant efficacement détruites, ainsi que la plupart des pathogènes, phytopathogènes ou autres pathogènes.

1245

Les matières qui comportent des risques, qui ne sont pas, je dirais, contrôlées par compostage, sont classées dans une catégorie à part; c'est les matières à risque spécifié. Et il est clairement établi que ces matières-là doivent être traitées par un autre procédé que le compostage. Mais en général, ce dont vous parlez est efficacement détruit par les processus de compostage.

1250

1255

La deuxième partie de ma réponse concerne les procédés qui sont choisis par la Ville de Montréal. Donc, le compostage en milieu fermé est généralement un procédé qui assure une destruction très efficace de ces mauvaises herbes, puisque ça se déroule en bâtiment fermé, avec des procédés d'aération et des contrôles sophistiqués qui permettent justement l'exposition de l'ensemble des matières à ces températures élevées qui permettent la destruction des mauvaises herbes et pathogènes.

1260

M. PATRICK ASCH :

Est-ce que je pourrais juste faire un...

1265

M. MICHEL HAMELIN, président :

Oui, une sous-question.

1270

M. PATRICK ASCH :

Oui. Donc, pour la matière en milieu fermé, il n'y a pas de problème à ce niveau-là ou pour le compost. Mais pour ce qui est, par exemple, du site Saint-Michel où on parle d'une portion qui serait en milieu ouvert? Si je lis bien les documents, le compostage présentement de feuilles se fait sur ce territoire-là, et d'autres choses, et ça n'atteint pas des grosses températures. Est-ce qu'à ce moment-là les produits d'émondage ne seraient pas, ne traiteraient pas les pathogènes ou les espèces exotiques envahissantes?

1275

1280

Mme FRANÇOISE FORCIER :

Ma réponse ne voulait pas dire que les systèmes qui sont moins sophistiqués ne sont pas efficaces pour la destruction de ces mêmes problématiques. Au contraire, les procédés sur aire ouverte, pas au contraire, mais les procédés sur aire ouverte sont aussi efficaces, sauf qu'ils sont, je dirais, moins sécuritaires, entre guillemets, puisqu'ils exigent un meilleur contrôle des opérations pour atteindre les mêmes critères de destruction.

1285

Donc, les systèmes en milieu fermé sont relativement plus sécuritaires, plus faciles à contrôler, si on peut dire. Par contre, les systèmes en andains recouverts, dont vous parlez, utilisent non pas uniquement l'agitation mécanique, mais aussi de l'aération forcée. Le fait qu'ils sont recouverts et abrités offre un niveau de contrôle qui est un peu supérieur aux andains qui ne sont pas recouverts. Et si je comprends aussi, dans le projet de la Ville de Montréal, c'est une étape subséquente à une première étape qui se fait aussi en milieu fermé. Donc, le procédé est beaucoup plus près d'un procédé fermé qu'un procédé sur aire ouverte.

1290

1295

M. PATRICK ASCH :

En vous remerciant. Merci.

1300 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Merci. J'appelle maintenant, monsieur Benoît Girard. Bonsoir, Monsieur Girard.

M. BENOÎT GIRARD :

1305

Bonsoir, Monsieur le président, et merci. Moi, ma question touche à la valorisation, le volume entre autres des matières qui seront issues des procédés de compostage, le compostage combiné du digestat de la biométhanisation et aussi tout le compostage des autres matières. Ça représente quoi en volume et puis quel est le plan de valorisation de ça? Est-ce que ce plan pour valoriser entièrement est prévu?

1310

M. MICHEL HAMELIN, président :

Monsieur Lachance?

1315

M. ROGER LACHANCE :

Oui. Écoutez, il y a une étude toute récente qui a été réalisée par la Communauté métropolitaine de Montréal, qui identifie clairement le potentiel, je dirais, d'écoulement du compost. Et je ne voudrais pas vous induire en erreur en termes de pourcentage, mais monsieur Gravel a participé ou à travailler avec la CMM.

1320

M. PIERRE GRAVEL :

1325 Oui, le résultat de l'étude de la CMM est disponible sur le site de la CMM et a été rendu public récemment, et je pense qu'elle a été élaborée par le groupe Solinov, Françoise Forcier qui est avec nous aujourd'hui.

1330 Donc, la totalité du compost qui est produit pour le territoire de la CMM peut être utilisée à des fins de compost, à des fins agricoles, mais malgré ça, nous, on va produire une étude seulement pour le territoire de l'agglomération, une étude sur les marchés du compost qui est sur le point d'être donnée, pour voir une utilisation à l'intérieur de l'île.

M. BENOÎT GIRARD :

1335 Puis ma deuxième question touche le contrôle de qualité, justement, de cette matière-là, parce que sa disposition va dépendre de sa qualité aussi. Donc, qu'est-ce qui est prévu à cet effet?

M. ROGER LACHANCE :

1340 Pour obtenir un compost de qualité, en fait, ce qu'on fait, c'est qu'on met le maximum, on fait le maximum. C'est-à-dire qu'en ayant une collecte de résidus de table séparés du reste, on vient aider justement à la qualité. Donc, il y a une matière première de meilleure qualité qui va faire en sorte qu'on met le maximum de chances de notre côté pour obtenir un compost de qualité.

1345 Le compost devra atteindre – il y a déjà des normes, des critères qui sont déjà connus, en termes de qualité de compost et, évidemment, ça va faire partie des cahiers des charges.
1350 Donc, le procédé en question devrait être en mesure de fournir et de produire du compost qui va rentrer ces critères de qualité là.

M. BENOÎT GIRARD :

1355 Merci.

M. MICHEL HAMELIN, président :

1360 Ça répond à votre question?

M. BENOÎT GIRARD :

Oui.

1365 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Merci. J'invite maintenant, madame Nicole Péladeau. Bonsoir, Madame Péladeau.

Mme NICOLE PÉLADEAU :

1370 Bonsoir! À ville LaSalle, est-ce qu'on va être obligé d'attendre l'implantation ou si quand les trois autres vont être construits, on va déjà commencer le ramassage qui va s'en aller vers ces centres-là?

1375 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Monsieur Lachance?

M. ROGER LACHANCE :

1380

Vous ne serez pas obligés d'attendre. En fait, l'ensemble de l'île va est desservi. Donc, tous les huit logements et moins vont être desservis par des collectes spécifiques, soit pour les résidus verts, les résidus de table. Donc, vous n'aurez pas à attendre.

1385

Les matières qui vont être collectées, j'appelle ça dans le secteur sud, LaSalle, les résidus de table vont être dirigés, dans un premier temps, vers le centre de biométhanisation de l'est. Donc, pour justement s'assurer... assurer ce service-là.

1390

Et comme je mentionnais tout à l'heure, une fois que le centre de biométhanisation de l'est approchera sa pleine capacité, on va aménager ou implanter le nouveau centre à LaSalle. Et après ça, le territoire desservi, bien, on redéfinir les territoires. Donc, les gens qui sont plus dans le sud de l'île, bien les matières organiques ou les résidus de table iront dans le centre à LaSalle. Et ce qui est prévu à plus long terme, c'est que le secteur nord et le secteur est, les résidus de table de ces endroits-là vont aller au centre de biométhanisation de l'est.

1395

Mme NICOLE PÉLADEAU :

Ma deuxième question. Vous avez parlé de l'usage du compost, puis là, vous avez l'air de parler qu'avec la bio... en tout cas ce grand mot-là.

1400

M. MICHEL HAMELIN, président :

Biométhanisation.

1405

Mme NICOLE PÉLADEAU :

C'est ça. Vous pouvez faire un gaz pour utiliser, il a parlé des véhicules. Mais c'est-tu les véhicules municipaux ou s'ils peuvent aussi chauffer les édifices municipaux avec ce gaz-là qui va être émis?

1410 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Monsieur Lachance.

1415 **M. ROGER LACHANCE :**

En fait, le biométhane c'est comme du gaz naturel. Donc, on peut avoir le même type d'utilisation, autant dans des véhicules municipaux que pour chauffer des bâtisses que pour alimenter des industries. Ce qu'on propose, c'est justement de pouvoir traiter cette énergie-là pour permettre cette multitude d'utilisations.

1420

Donc, oui, ça peut être d'usage courant. Ce qu'on souhaite c'est d'injecter cette énergie-là dans le réseau de Gaz Métro. Donc, ça va se mélanger au gaz naturel qui est déjà en circulation.

1425 **Mme NICOLE PÉLADEAU :**

Ah, bon. Merci beaucoup.

1430 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Merci, Madame. J'invite maintenant, monsieur Jérémie Forget.

M. JÉRÉMIE FORGET :

1435 Bonsoir, Monsieur le président.

M. MICHEL HAMELIN, président :

Bonsoir!

1440 **M. JÉRÉMIE FORGET :**

Donc, toutes mes bonnes questions ont déjà été posées. Je vais en prendre des moins bonnes.

1445 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Toutes les questions sont bonnes.

1450 **M. JÉRÉMIE FORGET :**

Excellent. Je pense que la sensibilisation, on l'a mentionné tout à l'heure, va être le nerf de la guerre pour faire en sorte que les gens évitent de mettre leurs matières organiques dans leur sac noir ou sac vert ou peu importe. Donc, je me demande si la Ville de Montréal a considéré, en fait, d'autres outils de collecte qui aideraient en fait à la sensibilisation. Je pense, par exemple, à des conteneurs semi-enfouis qui pourraient être installés aux intersections, où les gens pourraient aller porter leurs matières selon trois ou quatre filières, peu importe. Mais en fait, non, pas peu importe, mais 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Est-ce que ça, ça a été pris en compte ou considéré?

1460 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Monsieur Lachance.

1465 **M. ROGER LACHANCE :**

Le scénario qui est retenu c'est vraiment une collecte porte à porte. Donc, que le citoyen ait un bac, un bac brun, et puis qu'il y ait une collecte spécifique à cet endroit-là. Donc, on n'a pas nécessairement d'endroit identifié où on va mettre, comme vous mentionnez, là... Et puis, il faut s'assurer aussi que quand même... Bien, en fait, il y aurait peut-être aussi certaines clientèles. Évidemment, tantôt on donnait l'exemple des cégeps et tout ça, donc il y a peut-être

des quantités un peu plus importantes à ce niveau-là. Mais on va se concentrer vraiment sur la collecte porte à porte au niveau du citoyen.

1475 Donc, il n'y a pas de scénario présentement, là, près de la rue ou des choses comme ça, ou dans les écocentres, pour les matières organiques. On y va, collecte porte à porte.

M. JÉRÉMIE FORGET :

1480 D'accord, merci. Une petite parenthèse par rapport à ça. En fait, je pense que souvent ça va être en fait une collecte de déchets. S'il y a deux collectes de déchets par semaine, donc peut être enlever une collecte de déchets et de remplacer ça par une collecte de matières organiques. Vous n'avez pas peur, en fait, que les gens vont mettre des matières organiques dans leur sac de vidange, le mardi, alors que la collecte de matières organiques est le vendredi?

1485 **M. ROGER LACHANCE :**

1490 En fait, ça fait partie de la sensibilisation puis de l'éducation, puis du changement de comportement, effectivement. Dans le Plan directeur, c'est prévu. En fait, ce qu'on proposait c'est de remplacer une collecte d'ordures par une collecte de matières organiques ou de résidus de table. Donc, c'est clair qu'il y a des changements d'habitude qui s'opèreront avec le temps.

M. JÉRÉMIE FORGET :

1495 Excellent, merci.

M. MICHEL HAMELIN, président :

Merci.

1500 **M. JÉRÉMIE FORGET :**

Est-ce que j'ai le droit à une autre question?

1505 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Vous avez le droit à une deuxième question, évidemment.

M. JÉRÉMIE FORGET :

1510 Donc, on parle, je suis d'accord que dans le PDGMR, en fait, le fameux neuf logements
et plus, dans le fond, ça relève de la CMM. Je pense qu'il y avait un projet pilote, en fait, qui était
prévu et devait se terminer le 31 décembre 2010, si je ne m'abuse? J'avoue que je n'ai pas été
sur le site internet de la CMM récemment, mais est-ce que le projet pilote a porté fruit? Est-ce
qu'il y a des conclusions, en fait, de ce projet pilote là? Et qu'est-ce qui va arriver avec le fameux
1515 neuf logements et plus? Est-ce qu'on attend 2020 ou...? Je ne sais pas, c'est une question...

M. ROGER LACHANCE :

1520 À ma connaissance, la CMM était ouverte justement à démarrer des projets pilotes. Je
ne pense pas qu'il y a eu de projet pilote au niveau des neuf et plus. Peut-être, Monsieur Gravel,
vous pouvez confirmer?

M. PIERRE GRAVEL :

1525 Non, il n'y a pas eu de projet pilote au niveau des neuf et plus. Qu'est-ce qui va arriver
avec les neuf et plus, ça doit faire l'objet du prochain Plan directeur. On doit se rappeler que
lorsqu'on a commencé, le 1er décembre 1986, la collecte des matières recyclables à LaSalle –
en fait ça va faire 25 ans dans deux semaines qu'on ramasse les matières recyclables – la
collecte des matières recyclables n'était pas offerte aux neuf logements et plus. C'est seulement
1530 cinq ans plus tard, en 1991 qu'on a commencé la collecte des matières recyclables dans les

habitations de neuf logements et plus, pour les arrondissements de Saint-Laurent et LaSalle, puis un peu plus tard à la Ville de Montréal.

1535 Donc, c'est un peu la même chose qui va se produire au niveau des neuf et plus, au niveau de la collecte des résidus alimentaires ou des résidus verts. On va d'abord l'instaurer au niveau des huit logements et moins. On pense faire des projets pilotes pour arriver au prochain Plan directeur avec une solution pour les neuf et plus.

1540 **M. JÉRÉMIE FORGET :**

 Merci beaucoup.

M. MICHEL HAMELIN, président :

1545 Merci, Monsieur Forget. J'appelle maintenant, madame Nicole Loubert. Bonsoir, Madame.

Mme NICOLE LOUBERT :

1550 Bonsoir, Monsieur le président, bonsoir à tous. Ma première question c'est par rapport au site d'installation de l'équipement de biométhanisation. J'aimerais savoir, si on faisait diligence, dans combien de temps ce terrain-là pourrait être décontaminé, acheté, décontaminé et utilisable?

1555 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

 Monsieur Lachance.

M. ROGER LACHANCE :

1560

Bon, écoutez, il y a des discussions actuellement avec le propriétaire actuel. Alors, je peux difficilement élaborer sur les conditions ou les discussions qui peuvent avoir lieu. Donc, c'est sûr qu'il va y avoir des travaux de réhabilitation à faire. Maintenant, je n'ai pas nécessairement ce niveau de détail là.

1565

M. MICHEL HAMELIN, président :

C'est probablement des choses qui feront partie de la transaction éventuelle.

1570

M. ROGER LACHANCE :

Oui.

Mme NICOLE LOUBERT :

1575

Mais est-ce qu'on pourrait avoir un peu de détail sur le temps que ça peut prendre pour décontaminer ce terrain-là au moins?

M. MICHEL HAMELIN, président :

1580

Je ne sais pas. Probablement qu'on n'a pas la fine analyse de contamination, là. C'est peut-être difficile d'avancer des chiffres.

M. ROGER LACHANCE :

1585

Oui, effectivement. Il y a des choses à compléter de ce côté-là. Donc, je ne peux pas répondre à votre question.

M. MICHEL HAMELIN, président :

1590

Est-ce que vous avez une deuxième question?

Mme NICOLE LOUBERT :

1595

Oui, tout à fait. En fait, je reste un peu sur mon appétit, bien sûr, comme vous le voyez.

M. MICHEL HAMELIN, président :

1600

Nous aussi, Madame. On reste sur notre appétit aussi.

Mme NICOLE LOUBERT :

1605

D'accord. Mais il y a quelqu'un du MDDEP qui est ici et qui, si j'ai bien compris au début, connaît bien les sols contaminés. Alors, je me serais attendue qu'on aille un petit peu...

M. MICHEL HAMELIN, président :

1610

Écoutez, je pense qu'on ne peut pas s'engager dans une discussion, mais il reste que c'est un terrain particulier. Là, ça va être une transaction entre le propriétaire du terrain et la Ville de Montréal. Alors, si les études ne sont pas faites de contamination, actuellement, c'est peut-être difficile d'élaborer sur combien de temps ça va prendre, combien ça va coûter, et cetera. Il faut que ça soit fait, et c'est une négociation entre l'agglomération et le propriétaire.

Mme NICOLE LOUBERT :

1615

Ma deuxième question : qu'est-ce qui arrive à moyen terme avec les résidus ultimes? Est-ce qu'on est capable de faire un portrait de toute la question des résidus ultimes pour toute l'agglomération à moyen terme?

M. MICHEL HAMELIN, président :

1620

Monsieur Lachance.

M. ROGER LACHANCE :

1625

Dans un premier temps, le Plan directeur actuel, et donc on met l'emphase vraiment sur le traitement des matières organiques. Donc, on met vraiment toutes nos énergies de ce côté-là. Le centre pilote de prétraitement qui est prévu être installé à Montréal-Est. Donc les essais et la recherche qu'on va faire de ce côté-là va nous permettre, en fait, de déterminer un peu plus l'orientation au niveau des résidus ultimes. Donc, cette installation-là va nous permettre, justement, probablement, de proposer autre chose dans le prochain Plan directeur. Mais pour l'instant, évidemment, ces travaux-là ne sont pas faits.

1630

Mme NICOLE LOUBERT :

1635

Est-ce que c'est possible de savoir – en Europe, il y a des centres de prétraitement de 200 000 tonnes, par exemple, qui sont déjà en activité, c'est une technologie qui est vraiment, je peux peut-être dire, éprouvée – est-ce qu'on peut savoir comment ça se passe là-bas au niveau des résidus ultimes, s'il vous plaît?

1640

M. MICHEL HAMELIN, président :

Monsieur Lachance.

M. ROGER LACHANCE :

1645

Oui. Peut-être monsieur Blain, qui a eu l'opportunité, peut-être d'en voir.

M. ÉRIC BLAIN :

1650 La dynamique en Europe n'est pas tout à fait identique à celle qu'on a ici. La revalorisation des déchets par biométhanisation se fait plus globalement pour en retirer de l'énergie, surtout de l'énergie électrique. Je sais qu'ils produisent aussi, avec ça, des combustibles dérivés des déchets, qui est possiblement une voie qu'on pourrait se servir ici.

1655 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Ça répond à votre question?

Mme NICOLE LOUBERT :

1660

Je vais creuser par moi-même. Merci.

M. MICHEL HAMELIN, président :

1665

Merci, Madame. J'invite maintenant, madame Lisa Hua. Bonsoir, Madame!

Mme LISA HUA :

1670

Bonsoir, Monsieur le président. Bonsoir tout le monde. Donc, je m'appelle Lisa Hua et malheureusement ma question a été très grandement couverte par celle de monsieur Forget. J'habite dans un condo juste en face du Carrefour Angrignon, et j'aimerais justement pouvoir partir l'initiative du compostage.

M. MICHEL HAMELIN, président :

1675

Madame, voulez-vous adresser votre question à la présidence, s'il vous plaît?

Mme LISA HUA :

1680 Oui, c'est ça. Donc, là maintenant, je voudrais savoir quelles sont les possibilités pour moi, pour engager ce genre de mouvement.

M. MICHEL HAMELIN, président :

1685 Monsieur Lachance.

M. ROGER LACHANCE :

1690 Donc au niveau de l'agglomération, on se trouve, nous, à être responsables du traitement puis de l'élimination des déchets ou des matières résiduelles dans leur ensemble. Il y a présentement des contrats qui permettent le compostage des résidus de table. Donc, il y en a un de 5 000 tonnes, au niveau des résidus verts il y en a un autre, et dans le secteur ouest de l'île, bien, il y a un autre contrat qui permet le compostage de matières mélangées, disons ça comme ça. Il y a déjà des arrondissements et des villes liées qui se sont prévalus de ces possibilités-là.

1695
1700 Donc peut-être que je vous inviterais à aller voir mes collègues de l'arrondissement pour voir si ce n'est pas possible ou est-ce que c'est quelque chose qui est prévu à court terme ou à moyen terme à LaSalle. Ça, ça appartient vraiment, la décision appartient aux administrations locales.

M. MICHEL HAMELIN, président :

1705 Ça répond à votre question?

Mme LISA HUA :

Oui.

M. MICHEL HAMELIN, président :

1710

En avez-vous une deuxième?

Mme LISA HUA :

1715

Non, pas vraiment. En fait, c'est-à-dire peut-être plus tard, mais merci beaucoup.

M. MICHEL HAMELIN, président :

1720

Merci beaucoup. Madame Carolina Caruso.

Mme CAROLINA CARUSO :

Bonsoir, Monsieur le président.

1725

M. MICHEL HAMELIN, président :

Bonsoir, Madame!

Mme CAROLINA CARUSO :

1730

Vous avez déjà répondu à plusieurs de mes questions. Alors, je vais poser la question en anglais, comme c'est bilingue ici ce soir, vous avez dit. C'est plus facile pour moi. Alors, s'il y a quelque chose, je vais vous le traduire en français.

1735

Will any odours be produced, toxic or chemical, and if so which ones are they?

M. MICHEL HAMELIN, président :

Monsieur Lachance.

1740

M. ROGER LACHANCE :

Well, I can't answer your question. Can you repeat this...

1745

Mme CAROLINA CARUSO :

Quelles odeurs seront produites qui sont toxiques, chimiques pour le public à respirer? Est-ce qu'on sait lesquelles?

1750

M. ROGER LACHANCE :

Au niveau des odeurs, j'inviterais, je ne sais pas, monsieur Micone. Donc monsieur Micone est consultant, il a fait l'étude de dispersion d'odeurs.

1755

Mme CAROLINA CARUSO :

C'est parce que j'ai eu une réaction allergique avec les odeurs des égouts, trois fois dans les cinq fois qu'ils ont nettoyé, et j'ai été à l'urgence et j'étais très, très agressive avec ça. Alors, s'il y a quelque chose, sûrement je vais le sentir. J'aimerais savoir c'est quoi.

1760

M. ROGER LACHANCE :

O.K.

1765 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Alors, Monsieur, pourriez-vous vous identifier pour les fins de la transcription?

1770 **M. PHILIPPE MICONE :**

Alors, je n'ai jamais entendu parler, personnellement, d'odeurs toxiques sur des sites de biométhanisation ou des sites de compostage.

1775 **Mme CAROLINA CARUSO :**

Well, if you know LaSalle, you know we had a dump site from which everything was extracted and put on to the little hill in the Mega Centre area where Walmart and Canadian Tire is.

1780 **M. PHILIPPE MICONE :**

I wasn't aware of it.

1785 **Mme CAROLINA CARUSO :**

1790 Those odours were enough to contaminate our respiratory system, and that's 15-20 years ago, 18? Une vingtaine d'années environ? So if this project will be taking all of the homes' residential waste, what odours will be produced if any? Do we know of the existing sites that are doing this compost? What odours are there from what chemicals or cleaners or natural gas or anything that is produced, what is it?

M. PHILIPPE MICONE :

Vous permettez que je vous réponde en français? Ça va juste être plus simple.

1795 **Mme CAROLINA CARUSO :**

Oui, tu peux répondre en français, ça ne me dérange pas.

1800 **M. PHILIPPE MICONE :**

O.K. Les installations qui sont prévues, effectivement le procédé va générer des gaz, en général. Donc un gaz qui est odorant. Par contre, le gaz qui va finalement s'échapper, je dirais, de l'enceinte du site ou du site en tant que tel est un gaz qui aura été traité par un système de traitement qui est très évolué.

1805

Mme CAROLINA CARUSO :

C'est ça, mais quand ils sont traités, est-ce qu'il y a des liquides, est-ce qu'il y a une smoke, est-ce qu'il y a de la fumée, est-ce qu'il y a des brûleurs, est-ce qu'il y a...? C'est quoi? Ça produit quoi?

1810

M. PHILIPPE MICONE :

Ça produit quoi?

1815

Mme CAROLINA CARUSO :

Oui. Sulphuric acid? Sulphuric air? Nitrogen? C'est quoi?

1820 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Madame, il faudrait laisser monsieur répondre à la question, s'il vous plaît.

M. PHILIPPE MICONE :

1825

Alors, dans les gaz qui vont s'échapper, il va d'abord y avoir beaucoup d'oxygène et d'azote – de l'air, je dirais, à 99.9 % – de la vapeur d'eau et quelques traces ensuite de composés organiques volatiles. Habituellement donc, si on est sur un système de filtre comme ça, de biofiltre, on va être sur des molécules qui vont ressembler surtout à des huiles essentielles, sans être des huiles essentielles exactement, mais qui vont ressembler à des huiles essentielles. Donc, qui ne représentent aucun danger pour la santé humaine.

1830

Mme CAROLINA CARUSO :

1835

O.K. Alors, s'il n'y a pas de danger à la santé, ça me fait une grande respiration, mais il faut être sûr. Est-ce qu'on aura des études là-dessus en futur ou est-ce qu'il y en a déjà en train d'être faites? How sure will we be? We have to know the results in order...

M. PHILIPPE MICONE :

1840

Pour donner un exemple, disons, sur la base de données de 400 sites qui a été utilisée, il n'y a aucun de ces 400 sites qui avaient, je dirais, des émissions qui soient toxiques pour l'être humain. Donc, il n'y a pas de précédent. Disons ça comme ça, là. Il n'y a pas de précédent et il n'y a pas de raison qu'il y ait un précédent.

1845

Mme CAROLINA CARUSO :

Seulement pour les gens sensibles comme moi, pour des réactions allergiques, là. C'est pour la santé, là, je vous parle.

1850

M. PHILIPPE MICONE :

Oui, oui.

1855 **Mme CAROLINA CARUSO :**

Je ne parle pas pour des...

1860 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Madame! Madame, je pense qu'on n'engagera pas de discussion, là. Vous avez posé une question, vous avez eu votre réponse.

1865 **Mme CAROLINA CARUSO :**

La deuxième question que j'ai, O.K., c'est combien que ça coûte aux résidants avec les taxes municipales, un projet comme ça? What's is the cost?

1870 **M. ROGER LACHANCE :**

Le coût du projet total, c'est 215 M\$ en investissements. Et il y a un programme de subvention qui vient des deux autres paliers du gouvernement, donc les gouvernements provincial et fédéral, qui permet à la Ville d'aller chercher 135 M\$ en subvention. Donc, la Ville aura à mettre, par exemple, à peu près 80 M\$ dans ces infrastructures-là.

1875

Au niveau des taxes, en fait au niveau des coûts d'opération, l'amortissement de ces infrastructures-là va être intégré dans les coûts d'opération des différents centres. – Et au niveau des coûts, Pierre, en termes de traitement? En termes de « tax payers », je vais revenir après, là, juste pour donner une idée?

1880

M. PIERRE GRAVEL :

Alors, les coûts de traitement varient si c'est des résidus verts, des résidus alimentaires séparés ou des résidus verts et alimentaires mélangés, mais disons que les coûts varient de 65

1885 à 120 \$ la tonne par rapport aux coûts de traitement des déchets qui sont de 70 \$ la tonne, incluant les redevances.

Mme CAROLINA CARUSO :

1890 Alors, on ne sait pas actuellement, pour chaque résidant, combien c'est le coût de ce projet. C'est ça la question en fin de compte. We still don't know, right?

M. ROGER LACHANCE :

1895 En fait, le coût, le mode de financement, que ce soit au niveau du traitement ou de la collecte et du transport, va faire l'objet de travaux dans les prochains mois, justement pour spécifier le meilleur scénario possible de financement de ce projet-là en termes de coût global, en termes de coût d'opération.

1900 Donc, à ce moment-là, dans quelques mois, on va être en mesure de répondre à cette question-là un peu plus précisément. Et le coût global de la biométhanisation, en termes de traitement, ça coûte plus cher, c'est vrai, mais on se trouve quand même à sauver de l'argent. La tonne de matières qui ne va plus à l'enfouissement, donc c'est des économies. Il y a aussi au niveau du transport. On a vu que le transport global va réduire, donc on s'attend à faire des économies de ce côté-là.

1905
1910 On s'attend aussi à faire des revenus au niveau de la vente du biogaz ou du biométhane. Donc, tous ces éléments-là vont être mis, vont être pris en considération pour justement établir le coût global. Et le mode de financement, comme je vous dis, va être déterminé. Les élus auront à se prononcer sur quel moyen on aura, quel moyen en fait de financement sera retenu dans les prochains mois.

1915 Donc, aujourd'hui, je ne peux pas répondre précisément à votre question, parce que les options, en fait, vont être regardées dans la prochaine année.

Mme CAROLINA CARUSO :

Mais est-ce qu'on peut être assurés qu'on va être informés?

1920 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Madame, un instant s'il vous plaît. Monsieur Gravel, je pense, a parlé de 60 à 120 \$ la tonne. Est-ce que ça tient compte des revenus possibles ou c'est brut?

1925 **M. PIERRE GRAVEL :**

Non, ça ne tient pas compte des revenus possibles. C'est un coût brut.

1930 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Donc, c'est de 60 à 120 \$ moins les revenus que ça pourrait occasionner.

Mme CAROLINA CARUSO :

1935 Et après diviser par le nombre de propriétaires, c'est ça?

M. MICHEL HAMELIN, président :

Oui, évidemment.

1940

Mme CAROLINA CARUSO :

Parce que là, on parlait d'un projet résidentiel, puis là, peut-être ceux qui sont publics, les hôpitaux, écoles, et cetera, right? Ça, ce n'est pas sûr encore?

1945

M. ROGER LACHANCE :

1950

En fait, que ce soit pour les ICI, les instituts, commerces et institutions, c'est clair que ça va être aussi un revenu. Il va y avoir une tarification pour ces matières-là. Donc, ça va faire des revenus additionnels.

Mme CAROLINA CARUSO :

1955

O.K. Au moins qu'on aura une réponse dans l'avenir, pas trop loin, plus proche qu'après, et avant les prochaines élections.

M. MICHEL HAMELIN, président :

1960

Merci, Madame.

Mme CAROLINA CARUSO :

1965

C'est ça. C'est notre paye qui paye pour ça. On veut toujours quelque chose pour l'environnement. Merci. Si vous avez besoin des membres, comme vous avez mentionné avant, ça m'intéresse d'être sur le comité.

M. ROGER LACHANCE :

1970

Parfait.

M. MICHEL HAMELIN, président :

Ah, le comité de suivi?

1975 **Mme CAROLINA CARUSO :**

Vous avez mis une annonce, s'il y a des citoyens.

1980 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Merci, Madame. Madame Myriam Vear, s'il vous plaît.

Mme MYRIAM VEAR :

1985 Rebonsoir!

M. MICHEL HAMELIN, président :

Rebonsoir!

1990

Mme MYRIAM VEAR :

1995 Je vais juste regarder... parce que je suis très attentive quand j'écoute, donc j'oublie un peu ce que je voulais vous poser comme question. J'avais une question, en fait, je voulais savoir les camions qui seront – j'ai vu qu'il y avait beaucoup d'intérêt à ce que ce soit vert, même l'architecture, le design –, je voulais savoir à quoi seront propulsés les camions qui transporteront les matières organiques?

M. MICHEL HAMELIN, président :

2000

Monsieur Lachance.

M. ROGER LACHANCE :

2005 Bien, en fin de compte, les camions, pour l'instant, la meilleure réponse que je peux vous faire, c'est que cette activité-là c'est nos collègues d'arrondissement et des villes liées. On espère avec le temps que le parc de camions pourra justement évoluer et utiliser, par exemple, l'énergie qui va être produite à partir du centre de biométhanisation. Donc, la possibilité va être là. Pour l'instant, puis j'espère que ça va aller dans ce sens-là dans quelques années.

2010

Mme MYRIAM VEAR :

2015 Merci. Mon autre question. En fait, je voulais savoir, on a choisi de faire de la biométhanisation et du compostage, puis tantôt dans la présentation, j'ai cru comprendre que ça coûtait moins cher faire du compostage que de la biométhanisation. Je me demandais si le rapport... combien ça nous coûte de plus faire de la biométhanisation. Est-ce qu'au bout de la ligne, ça nous rapporte autant ou sinon plus d'argent que le coût supplémentaire que de faire du compostage? Puis pourquoi, finalement si ça coûte moins cher faire du compostage, on choisit de faire de la biométhanisation? Quel est l'avantage de faire de la biométhanisation versus le simple compostage?

2020

M. MICHEL HAMELIN, président :

2025 La question est très bien posée. Monsieur Lachance?

M. ROGER LACHANCE :

2030 En fait, d'un point de vue économique, c'est la production d'énergie qui peut venir compenser, à tout le moins, une partie des coûts additionnels. L'autre bénéfice est environnemental aussi. C'est que la biométhanisation est beaucoup plus intéressante en termes, je dirais, de gaz à effet de serre ou de réduction de gaz à effet de serre.

2035 Donc, la production de méthane, donc on évite d'envoyer ces matières-là dans un site d'enfouissement, et c'est beaucoup plus intéressant. C'est de l'énergie qui pourra être réutilisée et remplacer d'autres combustibles fossiles. Donc, c'est l'autre gain intéressant.

Mme MYRIAM VEAR :

2040 Ça serait une sous-question à ce que monsieur vient de dire.

M. MICHEL HAMELIN, président :

Oui, oui.

2045 **Mme MYRIAM VEAR :**

2050 Donc est-ce que le compostage normal crée aussi du biogaz? Donc quand on biométhanise, on capte donc des biogaz qui se seraient donc retrouvés dans l'environnement s'ils avaient été compostés. Pas s'ils avaient été enfouis, mais s'ils avaient été compostés.

M. ROGER LACHANCE :

2055 En fait, au niveau du compostage, il n'y a pas de production de méthane. Le compostage qui se fait en présence d'air, justement, ce sont... les bactéries en fait qui agissent dans ces conditions-là ne produisent pas de méthane.

Mme MYRIAM VEAR :

2060 O.K.

M. ROGER LACHANCE :

Donc dans un environnement contrôlé où on aère bien la matière, il n'y aura pas de biométhanisation et de production de gaz.

2065

Mme MYRIAM VEAR :

O.K. Parfait. Merci.

2070

M. MICHEL HAMELIN, président :

Ça répond à vos questions? Merci. J'appelle maintenant, monsieur Charles Moreau.

M. CHARLES MOREAU :

2075

Rebonsoir, Monsieur Hamelin.

M. MICHEL HAMELIN, président :

2080

Rebonsoir!

M. CHARLES MOREAU :

2085

Je voulais dire d'une part que je souscris tout à fait à l'objectif de réduire la présence des déchets organiques dans des sites d'enfouissement. J'y souscris complètement, et je suis tout à fait d'accord avec le ministère de l'Environnement à ce sujet-là. Et je pense que les programmes qui ont été mis en place ont pour raison d'être, justement, d'éliminer totalement la présence des déchets organiques dans les sites d'enfouissement tel que c'est souhaité pour 2020.

2090 À la lumière des résultats qui ont été obtenus jusqu'à date avec le recyclage depuis 25 ans, on obtient 56 % de résultats positifs, selon les chiffres que vous avez présentés tantôt. Là, on s'apprête à investir des montants substantiels et je voudrais savoir dans quelle mesure on peut avoir une assurance quelconque qu'on va obtenir des résultats tangibles, alors qu'en 25 ans on avait à peine franchi la barre de 50 % pour le recyclage? Première question.

2095

M. MICHEL HAMELIN, président :

Alors, on va répondre à celle-là, puis ensuite on reviendra.

2100

M. CHARLES MOREAU :

Je vais avoir des sous-questions.

2105

M. MICHEL HAMELIN, président :

D'accord. Monsieur Lachance.

2110

Donc, comme je le mentionnais tout à l'heure, dans un premier temps, pour avoir des résultats, il faut qu'on ait la possibilité de traiter les matières. Donc, dans un premier temps, il faut vraiment installer ces infrastructures-là. Et je reviens avec la sensibilisation, le changement de comportement, et j'ajouterais aussi le cadre réglementaire qui a été mentionné par monsieur Gravel tout à l'heure. Donc ce sont, je dirais, trois éléments qui vont justement dans la direction de l'atteinte des objectifs le plus rapidement possible pour nous.

2115

2120

En termes de sensibilisation, le Plan directeur prévoit, par exemple, d'injecter 13 M\$ sur cinq ans, justement pour mettre vraiment l'énergie et s'assurer de la participation des citoyens. Donc, c'est vrai qu'au niveau des matières recyclables, ça a pris un certain temps. On le voit. On l'a montré. C'est une habitude qui n'était pas là, c'était nouveau au niveau des matières

recyclables. Maintenant, on fait le pari et on est confiant que les citoyens sont prêts à passer à cette nouvelle étape-là.

M. MICHEL HAMELIN, président :

2125

Vous avez annoncé une sous-question?

M. CHARLES MOREAU :

2130

Sous-question sur le même thème. Actuellement, je voudrais savoir à quel endroit on peut voir une réussite en moins de cinq ans. Parce que là, vous dites actuellement qu'en cinq ans, 2015 la première installation va être en opération, jusqu'à l'objectif du ministère déclaré étant zéro déchet organique 2020. Où est-ce qu'il y a, dans le monde, une ville qui en cinq ans a réussi à atteindre un résultat de ce type-là, c'est-à-dire de passer de 10 % qui est le résultat

2135

actuel jusqu'à 100 % zéro, bannissement de déchets organiques enfouis? Où est-ce qu'on a réussi à faire ça? À Toronto, à ce que je sache, ça ne fait pas cinq ans que le programme existe pour les déchets organiques.

M. MICHEL HAMELIN, président :

2140

Monsieur Lachance.

M. ROGER LACHANCE :

2145

En fin de compte, oui, je pense qu'à Toronto, ça fait déjà un certain temps, puis ils s'en vont vers une autre étape pour installer d'autres équipements.

2150

Lorsque les installations vont être en place, donc on parle de 2015. Ce n'est pas pour rien que maintenant on a des contrats, justement, pour traiter, composter les résidus verts, les résidus de table. Donc on a déjà des possibilités, et ces possibilités-là, on veut capitaliser là-

dessus, justement, pour arriver, lorsque les installations vont être disponibles, qu'on ait déjà un bout de chemin de fait. Donc ça, c'est un élément pour nous qui est très important.

2155 Et je ne sais pas. Pour moi, en termes de progression, maintenant, le taux de récupération ailleurs dans le monde, on pourra – je ne sais pas si quelqu'un de mon équipe a des exemples, mais on pourra revenir à la commission et répondre à la question.

M. MICHEL HAMELIN, président :

2160 D'accord. Alors, il y aurait une réponse...

M. CHARLES MOREAU :

2165 Donc à votre connaissance, vous ne savez pas si ça existe des villes qui ont réussi ça en cinq ans?

M. MICHEL HAMELIN, président :

2170 Est-ce que vous avez une deuxième question?

M. CHARLES MOREAU :

2175 Oui, j'ai une autre question. Actuellement, monsieur Lavoie disait tantôt, du ministère du Développement durable, que c'était souhaitable faire du compostage, de la biométhanisation pour récupérer des sols que l'on peut réutiliser en agriculture ou d'autres façons. Je trouve ça tout à fait louable, comme je dirais.

2180 Actuellement, la Ville, selon les chiffres que vous nous avez fournis dans les consultations précédentes, la Ville s'engage – ou en fait, selon vos chiffres, vous indiquez que vous allez générer 65 800 tonnes métriques de compost à 15 kilos du sac. Ça, ça fait 4 300 M sacs. Je voudrais savoir comment, d'une part, vous comptez écouler ces sacs-là puis ça,

2185 idéalement, sans porter atteinte à l'industrie qui est déjà présente et qui fournit probablement jamais 4 300 M sacs par année, ici, à Montréal. Je serais bien surpris qu'il s'en vende autant. Mais en tout cas, à tout événement, comment prévoyez-vous faire pour que ça ne porte pas atteinte éventuellement à l'industrie d'horticulture qui est là, en place, et qui crée elle aussi des emplois et qui a investi des sommes importantes d'argent? Et je pense qu'on doit tenir compte de ces gens-là dans l'équation.

2190 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Monsieur Lachance.

M. ROGER LACHANCE :

2195 Dans un premier temps, ça ne veut pas dire qu'on va écouler le compost en sac. On en donne déjà aux citoyens. On en donne quand même une bonne quantité et tout ça se fait en vrac.

2200 Maintenant, il y a des besoins. Monsieur Gravel faisait référence à une étude de la CMM tout à l'heure. Si je me souviens bien, on parle de 8 à 15%... peut-être, Pierre, as-tu un détail là-dessus? Françoise peut-être? Madame Forcier pourrait présenter les chiffres de façon un peu plus... en termes d'écoulement ou potentiel d'écoulement du marché.

2205 **Mme FRANÇOISE FORCIER :**

2210 Selon l'étude qui a été réalisée pour la CMM, qui portait sur le territoire du Grand Montréal, incluant la couronne sud, la couronne nord, la ville de Montréal, ville de Laval et ville de Longueuil, l'étude conclut sur le fait qu'en milieu agricole, donc sur les terres cultivées en agriculture, le pourcentage de superficie qui serait nécessaire pour écouler la totalité des composts et digestas produits sur le territoire du grand Montréal, serait de l'ordre de 8 à 10 % si la totalité des produits allait en milieu agricole.

2215

Maintenant, on sait qu'il y a une bonne partie de ces composts-là qui iront aussi en milieu horticole, c'est-à-dire pour de l'aménagement du paysage. Donc, si seulement 50 % des composts étaient utilisés en agriculture, on parle de seulement 5 % des superficies cultivées qui seraient nécessaires pour écouler la totalité des composts.

2220

Maintenant, ça va de soi qu'en milieu agricole, le potentiel est surtout sur la couronne nord et la couronne sud. Donc on peut penser que les grandes agglomérations plus denses vont viser davantage sur le marché de l'horticulture ornementale pour maximiser l'utilisation sur leur territoire de ce produit-là.

M. CHARLES MOREAU :

2225

Est-ce que votre étude a regardé l'impact de l'utilisation de ces matières-là pour l'horticulture à l'intérieur d'une ville telle que Montréal? Vu qu'ici on n'a pas tellement de terre agricole sur l'île.

2230

Mme FRANÇOISE FORCIER :

Dans l'étude, les deux marchés, c'est-à-dire le marché potentiel en agriculture et en horticulture ornementale faisait l'objet de l'étude et des intervenants du milieu, de l'industrie, ont été consultés dans le cadre de cette étude-là.

2235

Ce qu'il faut savoir, c'est que dans les projets qui sont présentés, l'entreprise privée n'est pas nécessairement exclue et pourrait faire partie de la solution dont la mise en marché des produits, tout dépendant du mode de gestion qui sera retenu à l'ultime par la Ville de Montréal.

2240

Donc, l'entreprise privée n'est pas nécessairement menacée par le projet. Elle pourrait faire partie du projet. Donc, les entreprises qui commercialisent déjà des produits dans le secteur de l'horticulture ornemental pourraient être appelées à faire partie de la solution.

M. MICHEL HAMELIN, président :

2245 Ça répond à votre question?

M. CHARLES MOREAU :

2250 Bien, en fait, oui puis non. À Dorval, j'ai posé la question à savoir quelle place la Ville projetait de faire pour les industries dans le cadre du projet, et ce qu'on m'a dit, ce n'était pas vraiment une préoccupation, d'après ce que j'ai compris.

M. MICHEL HAMELIN, président :

2255 Mais il faut croire que ça a évolué depuis Dorval.

M. CHARLES MOREAU :

2260 Comment vous dites?

M. MICHEL HAMELIN, président :

Il faut croire que ça a évolué depuis Dorval.

2265 **M. CHARLES MOREAU :**

C'est une très bonne idée. Mais il faut que je me réinscrive?

M. MICHEL HAMELIN, président :

2270 Oui, si vous avez d'autres questions. Parce qu'il y a des personnes après vous.

M. CHARLES MOREAU :

2275 Parfait. Merci, Monsieur Hamelin.

M. MICHEL HAMELIN, président :

2280 Merci. Monsieur Patrick Asch. Rebonsoir!

M. PATRICK ASCH :

2285 Rebonsoir! Merci encore. J'ai une question qui a trait au territoire de la cour Turcot. Dans les aménagements, dans les processus qui ont été choisis pour le travail pour le réaménagement de la cour Turcot, il a été choisi de tasser l'autoroute vers le nord qui présentement, selon les documents, l'autoroute est à environ à 200 mètres essentiellement du site d'intervention. Et ça, l'objectif de tasser l'autoroute vers le nord, c'était de faire une intervention de développement, d'aménagement potentiellement résidentiel, potentiellement commercial sur le territoire de la cour Turcot, donc à 200 mètres du site et au-delà, à l'intérieur du périmètre qui est considéré
2290 acceptable au niveau du ministère.

Je me demandais, est-ce qu'il y a eu des discussions sur comment est-ce que ça pourrait affecter tout développement futur sur le territoire de la cour Turcot, Monsieur le président?

2295

M. MICHEL HAMELIN, président :

Monsieur Lachance.

2300 **M. ROGER LACHANCE :**

Mais à ma connaissance, non, il n'y a pas eu de... pour l'instant, il n'y a pas eu de discussion de cette nature-là. On pourra vérifier, évidemment, s'il n'y a pas du développement de ce côté-là, mais on... c'est ça.

2305

M. MICHEL HAMELIN, président :

Alors, si je comprends bien, vous nous fournirez une réponse écrite qui sera disponible sur le site?

2310

M. ROGER LACHANCE :

Oui.

2315 **M. PATRICK ASCH :**

D'accord, merci. Une petite question juste pour confirmer. On a souvent des résidants qui nous demandent : quand est-ce que le compost serait récolté formellement à LaSalle. Si je comprends bien, avec l'ouverture de l'usine dans l'est, alors le compost pourrait être récolté aux résidants à partir de 2015 environ? Est-ce que c'est ça?

2320

M. ROGER LACHANCE :

En fin de compte, il y a déjà de la distribution de compost qui est produit au complexe environnemental...

2325

M. PATRICK ASCH :

2330 Excusez-moi, pas de compost, de récupération de matières organiques, désolé. La date pour la récupération de matières organiques, à partir de quand ce serait récolté de porte-à-porte à LaSalle?

M. ROGER LACHANCE :

2335 Donc, on parle de 2015. Dès que le premier centre de biométhanisation sera en fonction. À moins que l'administration locale décide d'aller vers certains projets pilotes d'ici ce temps-là.

M. PATRICK ASCH :

2340 En vous remerciant.

M. MICHEL HAMELIN, président :

2345 Merci. Alors, Madame Brodeur, vous avez une question?

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

2350 Oui. C'est peut-être en relation avec la dernière intervention, je n'ai pas bien compris. Est-ce que les résidus alimentaires du sud de l'île vont être acheminés vers Montréal-Est pendant toute la durée de cinq ans, entre la mise en exploitation du site de Montréal-Est puis celui de LaSalle?

M. ROGER LACHANCE :

2355 En fin de compte oui, c'est ce qui est prévu. Donc tant et aussi longtemps que le centre de biométhanisation ici à LaSalle ne sera pas opérationnel, le scénario c'est de prendre les résidus de table générés dans le secteur sud et de les amener dans l'est.

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

2360

Parfait.

M. ROGER LACHANCE :

2365 J'aimerais préciser qu'il n'y aura pas de matière qui vient du secteur ouest. Donc ouest, là, donc le secteur qui est prévu au niveau du compostage, 50 000 tonnes, la partie vert pâle tout à l'heure... toute la partie vert pâle, où les collectes des résidus de table et les résidus verts vont être faites, je dirais, ensemble, il n'y aura pas de matière de l'ouest qui va venir dans le centre de biométhanisation ou au centre de compostage prévu au complexe environnemental Saint-Michel.

2370

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

O.K. J'ai une autre question. Si j'ai bien compris, le site de LaSalle, quand il sera aménagé, va servir au transbordement des résidus verts? Oui?

2375

M. ROGER LACHANCE :

2380 Oui, il pourrait. C'est un des scénarios, comme c'est un scénario qui est envisagé pour le centre de biométhanisation de l'est. Donc, l'idée ou ce scénario-là qui restera à valider auprès des élus, en fait, pourquoi on propose ça, c'est pour limiter le transport des résidus verts, je dirais, à la grandeur de l'île.

Présentement, la collecte des résidus verts qui se fait, l'ensemble de ces matières-là est dirigé vers le complexe environnemental Saint-Michel. Et c'est une situation, lorsqu'évidemment le programme se sera développé et génèrera des quantités encore plus importantes, donc le scénario qui est proposé, c'est justement d'utiliser l'ensemble des centres de traitement de matières organiques, soit pour composter la matière directement ou dans le cas des centres de biométhanisation, bien peut-être de s'en servir comme centre de transbordement pour permettre justement aux camions de faire, je dirais, le moins de distance.

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

Alors, comme c'est une hypothèse, ce que vous soulevez, est-ce que dans les études de circulation autour de LaSalle, est-ce que ça n'a pas été pris en considération ou si ça a été pris en considération?

M. ROGER LACHANCE :

Tous les chiffres qui sont là contiennent le scénario avec un transbordement de résidus verts. Donc, ça a été pris en considération.

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

O.K. Parfait. Merci beaucoup.

M. MICHEL HAMELIN, président :

Merci. Moi, je voudrais profiter de la présence de monsieur Lavoie peut-être pour poser une ou deux questions. Nous avons déjà reçu des avis préliminaires du ministère signifiant que les lignes directrices du programme sont respectées dans le cas des quatre sites. Mais comme il s'agit d'avis préliminaires, pouvez-vous nous indiquer les étapes à venir pour l'approbation définitive?

M. ALAIN LAVOIE :

2415

Alors, les étapes subséquentes seront le dépôt d'une demande officielle de certificat d'autorisation aux autorités des directions régionales du ministère du Développement durable concerné. Et suivant le dépôt de cette demande-là, il y aura analyse et, le cas échéant, émission d'un certificat d'autorisation.

2420

M. MICHEL HAMELIN, président :

Alors, c'est suivant le dépôt de la demande officielle?

2425

M. ALAIN LAVOIE :

Effectivement. Il faut distinguer le programme de biométhanisation, par lequel on a émis un avis préliminaire, du certificat d'autorisation qui est un acte légal du ministère de l'Environnement.

2430

M. MICHEL HAMELIN, président :

Et qui, lui, dépendra probablement de la technologie qui sera retenue à ce moment-là.

2435

M. ALAIN LAVOIE :

Qui reprend une partie des informations déjà transmises, à savoir les distances séparatrices, la localisation, les périmètres, la question de la gestion des odeurs, des choses comme ça, mais qui regarde également certains aspects de la technologie.

2440

M. MICHEL HAMELIN, président :

2445 D'accord. Et pour ce qui est du site de Saint-Michel, on sait que le site ne respecte pas le rayon de 500 mètres entre les habitations et le site comme tel, mais le ministère a quand même donné un avis favorable. Est-ce qu'il y a une explication?

M. ALAIN LAVOIE :

2450 Je vais laisser madame Burelle répondre à cette question-là.

Mme SUZANNE BURELLE :

2455 Il y avait une particularité dans le site de Saint-Michel, étant donné que c'est un site existant. Donc dans nos lignes directrices compostage, on a une particularité pour ces sites-là. À ce moment-là, c'est seulement la capacité de support du milieu qui est regardée, et non des distances séparatrices par rapport aux habitations. Donc, il n'y avait pas besoin d'avoir le 500 mètres pour un site existant.

M. MICHEL HAMELIN, président :

2460 D'accord, merci. Merci beaucoup. Moi, j'aurais une petite question concernant le site de Dorval. Sur l'étude du péril aviaire, la question des oiseaux. Dans l'étude qui nous est fournie, on parle de Toronto et on parle d'Ottawa, entre autres. Et à Toronto, le site est à trois kilomètres de l'aéroport. À Ottawa, c'est huit kilomètres. Ici le site va être à combien de kilomètres des pistes, mettons?

2465

M. ROGER LACHANCE :

2470 Le site est prévu être à un kilomètre et demi à côté de la piste.

M. MICHEL HAMELIN, président :

À côté de la piste.

2475 **M. ROGER LACHANCE :**

Oui.

2480 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Et est-ce que l'étude, de ce que vous en savez, a tenu compte de ce fait-là, qu'on est pratiquement, là, on est sur le territoire de l'aéroport?

2485 **M. ROGER LACHANCE :**

Oui, tout à fait.

2490 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Ça a été pris en compte?

M. ROGER LACHANCE :

Ça a été pris en compte.

2495 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui se sont inscrites? Madame Myriam Vear.

2500 **Mme MYRIAM VEAR :**

Re-rebonsoir!

2505 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Rebonsoir!

Mme MYRIAM VEAR :

2510 J'aimerais savoir, en fait c'est une question au niveau de la sensibilisation. Moi, j'étais là en 2000, au début des années 2000 quand il y a eu une présentation pour le PMGMR. On parlait de sensibilisation aussi. J'ai travaillé dans des éco-quartiers. J'ai fait partie de l'organisme Action-Rebuts. Je suis beaucoup dans le milieu depuis à peu près 15 ans. Puis je me demande en termes de budget, si on a déjà chiffré combien on allait investir et quel type de sensibilisation on ferait.

2515 Parce que même si je suis dans le milieu depuis longtemps, il y a encore beaucoup d'information qui n'est pas connue par des citoyens qui sont même engagés. Donc, des citoyens qui vont chercher eux-mêmes l'information. Donc, il y a vraiment un gros défi, là. C'est mon travail de tous les jours de sensibiliser les gens. Donc, je me demande c'est quoi qu'on va investir en termes d'énergie et de finances, et quel type de sensibilisation on va faire?

2520 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

2525 Monsieur Lachance.

M. ROGER LACHANCE :

2530 En termes de budget, le projet de Plan directeur, en fait, qui avait été déposé il y a quelques années, prévoyait un investissement de 6 M\$, 6,5 M\$ en sensibilisation. Suite aux

consultations publiques, une des recommandations c'était d'augmenter ce budget-là à 13 M\$. 13 M\$ sur cinq ans. Donc, on prévoit investir l'équivalent à peu près de 13 M\$ sur cinq ans en sensibilisation, éducation. Évidemment, une bonne partie de ce montant-là va toucher le programme de traitement de matières organiques.

2535

Au niveau des moyens, maintenant. Je dirais, le plan de match n'est pas nécessairement arrêté. Il y a déjà des programmes en cours et on va se baser – exemple, au niveau de la récupération des résidus verts, il y en a. Il y a déjà des choses qu'on fait de concert avec les arrondissements et les villes liées. Maintenant, on va capitaliser sur le fait, sur ces expériences-là, justement pour améliorer nos pratiques, pour s'assurer de rejoindre efficacement les citoyens.

2540

Donc, le détail n'est pas nécessairement arrêté, et la stratégie globale, mais on est très conscient qu'il va falloir s'attaquer à ça très tôt, justement pour garder ce projet-là en tête, que les citoyens aient en tête ce projet-là dans les prochaines années.

2545

Mme MYRIAM VEAR :

Donc, je pourrai proposer des choses dans mon mémoire?

2550

M. MICHEL HAMELIN, président :

Oui.

M. ROGER LACHANCE :

2555

Oui. On l'espère.

Mme MYRIAM VEAR :

2560

Ma deuxième question. Bien, en fait, je voulais juste vérifier. Tout à l'heure quand on parlait, c'est un autre citoyen qui a posé des questions sur le nombre de collectes qui allaient y

avoir par semaine, je veux juste être sûre de bien comprendre le scénario. En ce moment, on a deux fois les déchets, une fois le recyclage. Là, ça va être quoi le nouveau scénario?

2565 **UNE VOIX DANS LA SALLE :**

Non, non, non, non. On a une et une.

Mme MYRIAM VEAR :

2570

Bien, regardez, moi, je suis une travailleuse de LaSalle, je n'habite pas ici. Donc, je veux savoir c'est quoi le scénario, je veux vraiment savoir, là. Il va y avoir recyclage, déchets organiques et déchets tout court? Ça va être combien de fois par semaine chacun? Tantôt ce n'était pas clair, je n'ai pas bien compris.

2575

M. ROGER LACHANCE :

Je dirais, il y a les arrondissements puis les villes liées ont une prérogative là-dessus. C'est vrai qu'à LaSalle, il y a certaines périodes de l'année où il y a une collecte d'ordures, puis il y a d'autres périodes où il y en a deux et il y a des particularités. D'un endroit à l'autre, ce n'est pas nécessairement pareil. Normalement, on devrait avoir une collecte de matières recyclables, une collecte de résidus de table et des collectes de résidus verts, tout dépendant de la période de l'année, et celle d'ordures qui va rester.

2580

2585 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Il faut comprendre, Madame, que les collectes sont la responsabilité des arrondissements. Alors, ça peut varier d'un arrondissement à l'autre.

2590 **Mme MYRIAM VEAR :**

O.K. J'aurais juste une question d'éclaircissement à monsieur Lavoie. Bien, peut-être qu'il pourra, au pire, m'indiquer où on peut trouver l'information. Moi, j'ai toujours cru que le compostage faisait partie de la valorisation. Donc, maintenant, ce que j'ai cru comprendre, c'est
2595 que maintenant ça fait partie du recyclage dans la hiérarchisation des 3RV. Pour moi, c'est ça, ça fait partie du V puis là, j'ai cru comprendre que non, ça fait partie du recyclage.

J'aimerais savoir comment ça a pu changer de catégorie.

2600 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Est-ce que monsieur Lavoie peut nous indiquer un élément de réponse?

2605 **M. ALAIN LAVOIE :**

Oui, bonjour! Effectivement, il y avait un certain, je dirais, flou dans le passé. C'est une des raisons pour laquelle on a clarifié la situation dans la modification de la *Loi sur la qualité de l'environnement* qui est actuellement en vigueur. Et ça, ça a été adopté au mois de, si je me souviens bien, au mois de mai 2010.

2610 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Parfait.

2615 **Mme MYRIAM VEAR :**

Mais ça ne me permet pas de comprendre pourquoi.

M. MICHEL HAMELIN, président :

2620

Bien là, c'est que...

Mme MYRIAM VEAR :

2625

O.K., parfait.

M. MICHEL HAMELIN, président :

2630

Merci. J'appelle maintenant, monsieur Jérémie Forget.

M. JÉRÉMIE FORGET :

Alors, rebonsoir, Monsieur le président.

2635

M. MICHEL HAMELIN, président :

Rebonsoir!

M. JÉRÉMIE FORGET :

2640

Bien, une question facile, une question moins facile. Je vais commencer par la facile.

M. MICHEL HAMELIN, président :

2645

Commencez par la facile.

M. JÉRÉMIE FORGET :

2650 Donc, j'habite Rosemont-Petite-Patrie, ceux qui veulent venir me visiter. En fait, il y a un
projet pilote présentement de récupération de matières compostables, et je suis un cycliste et
j'utilise mon vélo à tous les jours. En fait, quand je passe sur de Lorimier, après la collecte des
2655 matières organiques, je vois des belles traces, en fait, de lixiviat. Dans le fond, je vois
exactement où le camion a été chargé et, bien, ça sent quelque peu, surtout l'été, en fait des
matières organiques qui ont toffé dans un petit bac de 53 litres pendant une semaine, la plupart
2660 du temps à l'extérieur, parce que les gens ne veulent pas mettre ça, non plus à l'intérieur. Est-ce
qu'il y a quelque chose qui est prévu pour atténuer en fait ces odeurs-là, mais sur la rue, ou là où
les gens habitent?

M. MICHEL HAMELIN, président :

2660 Monsieur Lachance.

M. ROGER LACHANCE :

2665 C'est une bonne question. En fait, les matières, ces matières-là qui peuvent être
odorantes, évidemment, dans la plupart des endroits se retrouvent dans le sac vert, donc dans
les ordures. Et pour ce qui est, par contre – je pense que ça va faire partie, en termes de
sensibilisation, puis on va avoir du coaching à faire au niveau des citoyens aussi, sur quelles
2670 sont les meilleures façons d'utiliser le bac brun pour éviter ce genre de situation-là. Donc, je
pense que ça va être plus à ce niveau-là que ça va se passer pour éviter ces désagréments-là.

M. MICHEL HAMELIN, président :

2675 Mais est-ce qu'il y a quelque chose de prévu au niveau des camions qui ramassent ces
ordures?

M. ROGER LACHANCE :

2680 Au niveau des camions, bien, il y a des camions qui peuvent être étanches. Donc ça existe déjà dans plusieurs endroits. Je ne sais pas, peut-être, Monsieur Gravel, je ne sais pas si vous avez des exemples à des endroits?

M. PIERRE GRAVEL :

2685 Actuellement, lorsqu'on fait la collecte des résidus alimentaires dans Rosemont-Petite-Patrie, étant donné que c'est un petit secteur, on utilise des camions à déchets standards qui sont utilisés autant pour la collecte de déchets que pour la collecte des résidus alimentaires, puis les camions ne sont pas spécialement aménagés pour être totalement étanches. Il y a moyen de concevoir des camions pour que la benne soit étanche, puis que les résidus et lixiviats, s'ils se ramassent à l'intérieur de la benne, peuvent être récupérés et vidangés à un endroit approprié.

2690 Le problème c'est qu'on utilise des camions multifonctionnels, je dirais, et lorsqu'on transporte des déchets, il y a beaucoup plus de fibres dans un camion à déchets qui permettent d'absorber les lixiviats par rapport à la collecte spécifique des résidus alimentaires.

2695 Oui, on doit travailler avec des camions spécialisés.

M. JÉRÉMIE FORGET :

2700 Bien, j'ai peut-être une parenthèse avant ma deuxième question dans ce cas-là. Parce qu'en fait, c'est ça, oui, vous disiez... en fait, monsieur Lachance disait que c'est sûr, les matières organiques dans un sac vert, bien le sac vert, en fait, il est pris puis il est jeté dans le camion à ordures. Alors que dans le bac brun, les petits bacs bruns qu'on voit, là, je pense, de Norseman Plastics, par exemple, bien c'est ça, les matières sont déposées directement dans le bac sans sac. Donc là, quand c'est vidé... bien, en fait, j'aimerais ça voir les camions étanches qui évitent que quand le bac est vidé, bien ça se renverse par terre. Mais en fait, c'est une parenthèse, ce n'est pas tant une question.

2710

Ma deuxième question, en fait je profiterais, moi aussi, le fait que monsieur Lavoie soit ici dans la salle, pour demander, puis ça va aussi pour les gens de la Ville de Montréal, le fait de subventionner les investissements ou les installations plutôt qu'avoir un *feed-in tariff*, par exemple comme en Ontario, vous n'avez pas peur, en fait, ou vous ne craignez pas que les subventions soient un petit peu plus élevées que si on subventionnait, justement, les opérations plutôt que les investissements? Est-ce que c'est une crainte ou est-ce que c'est *a concern*?

2715

M. ROGER LACHANCE :

2720

Bien, pour nous, en fait, le cadre du programme de biométhanisation et de compostage est très défini. Il y a une liste de coûts qui sont admissibles aux subventions, par exemple pour des installations de propriété municipale. On parle d'un taux de subvention d'à peu près 66 %, tout dépendant du type de dépenses. Donc c'est très, très encadré et ça fait l'objet d'analyses de la part des gens du gouvernement. Donc c'est vraiment l'investissement qui se trouve à être subventionné. Le cadre est vraiment très, très clair là-dessus.

2725

M. JÉRÉMIE FORGET :

Mais en fait, si moi, par exemple. je construis des usines de biométhanisation, si je sais que c'est subventionné, je ne sais pas, est-ce que l'enveloppe ne va pas être un petit peu plus élevée que prévu originalement? Je ne sais pas, je pose une question.

2730

M. MICHEL HAMELIN, président :

Bien là, j'imagine qu'on va aller en appel d'offres?

2735

M. ROGER LACHANCE :

En fin de compte, effectivement, on va aller en appel d'offres et évidemment le marché va répondre. C'est ça.

M. JÉRÉMIE FORGET :

2740

Parfait. Merci beaucoup.

M. MICHEL HAMELIN, président :

2745

Merci. Monsieur Benoît Girard.

M. BENOÎT GIRARD :

2750

Rebonsoir! Il nous revient des questions, alors on revient à la barre.

M. MICHEL HAMELIN, président :

Allez-y.

2755

M. BENOÎT GIRARD :

2760

Moi, ça concerne les... bien, on a parlé des coûts ce soir, mais on n'a pas parlé des revenus. Parce que s'il y a une valorisation, il y a production de matières valorisables comme le biométhane, à ce moment-là, c'est un revenu. Alors, j'aimerais savoir qu'est-ce que ça représente en termes de revenus globaux à terme, quand tout le projet sera déployé en 2020. Donc, qu'est-ce que ça vient financer? Puis il y aura une sous-question à ça aussi, puis une deuxième question après.

M. MICHEL HAMELIN, président :

2765

D'accord. Monsieur Lachance.

M. ROGER LACHANCE :

2770 Je dirais, les revenus associés, par exemple, au gaz naturel varient considérablement. Et je demanderais à monsieur Héroux qui a regardé ça récemment. Martin?

M. MARTIN HÉROUX :

2775 Oui.

M. MICHEL HAMELIN, président :

2780 S'il vous plaît, pouvez-vous vous identifier pour le bénéfice de la transcription.

M. MARTIN HÉROUX :

2785 Oui. Alors, mon nom est Martin Héroux de la Ville de Montréal. Présentement, le coût du gaz naturel est aux alentours de 0,20 \$ le mètre cube. On peut s'attendre à une surprime d'à peu près 0,07.5 \$ sous le mètre cube, parce qu'il s'agit d'une énergie verte. Ça fait que ça donne une idée du bénéfice qu'on peut tirer actuellement de la vente du biométhane.

2790 Ceci dit, le coût de l'énergie fluctue beaucoup dans le temps et il n'y a pas tellement longtemps encore, c'était, pour le même mètre cube de gaz naturel, on pouvait avoir 0,40 \$, 0,45 \$. Alors, je pense que dans une vision à long terme, ça sera très profitable que de pouvoir commercialiser une énergie verte comme le biométhane.

M. BENOÎT GIRARD :

2795 La quantité globale et le revenu global que ça pourrait représenter?

M. MARTIN HÉROUX :

2800 Au total, on compte produire, avec les deux installations, aux alentours de 8 millions de mètres cubes. Donc, on va aller à un cinquième de ça, ce qui va faire, je ne sais pas, moi... C'est monsieur Gravel qui est le – comment? 1,6 million. Un peu plus, je dirais peut-être deux avec la surprime.

M. MICHEL HAMELIN, président :

2805 Alors, ça répond à votre question?

M. BENOÎT GIRARD :

2810 Oui.

M. MICHEL HAMELIN, président :

2815 La deuxième?

M. BENOÎT GIRARD :

2820 Bien là, ça serait la sous-question, à savoir, il y a une substitution ici dans les transports et dans les coûts d'opération et entre transporter toute cette matière-là comme dans les sites de Sainte-Sophie ou Saint-Nicéphore à Drummondville ou autres centres de transbordement. Alors, si on fait le bilan, probablement qu'il y a une économie d'opération à traiter ces matières-là plus à proximité. Alors, aussi, quelle est l'économie qu'on fait au niveau de l'île de Montréal par rapport à ça?

2825 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Monsieur Lachance.

2830 **M. ROGER LACHANCE :**

En fait, il va falloir retourner en appel d'offres, parce que ça va être vraiment, disons, une nouvelle façon de faire. Aujourd'hui, l'économie, on n'a pas évalué précisément cette économie-là. On va faire un exercice, justement dans les prochains mois pour préciser ces éléments-là. Mais on s'entend que c'est une dynamique qui va être différente par rapport à la situation
2835 actuelle. Donc, dans les prochains mois, il va falloir qu'on approfondisse cet élément-là. Je ne peux pas être plus précis présentement dans mes réponses.

M. MICHEL HAMELIN, président :

2840 D'accord.

M. BENOÎT GIRARD :

La deuxième question concerne la question des gaz à effet de serre et le marché du
2845 carbone, puisque vous parlez de gaz à effet de serre qui ne sont pas émis ou qui sont substitués par rapport à des énergies fossiles. Donc, ça peut avoir une valeur sur le marché du carbone. Et comme il y a un marché du carbone qui supposément va s'installer au Québec dans le cadre du *Western Climate Initiative*, donc dans un horizon vers 2013-2014, donc je voulais savoir, est-ce qu'il y a eu une analyse par rapport à ça, d'un financement en regard du marché du carbone?

2850 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Monsieur Lachance.

2855 **M. ROGER LACHANCE :**

Bon. Au niveau du marché du carbone et des gaz à effet de serre, écoutez, moi, je ne peux pas répondre à la question. Je ne sais pas si monsieur Héroux a peut-être des éléments de réponse par rapport à ça? Sinon on reviendra à la commission, justement, par rapport au marché du carbone en lui-même.

2860

M. MICHEL HAMELIN, président :

D'accord.

2865

M. MARTIN HÉROUX :

Oui. On a fait une quantification des réductions d'émissions. À terme, on s'attend à obtenir à peu près une réduction d'à peu près 21 000 tonnes par rapport au scénario de référence qui est l'enfouissement tel que pratiqué en 2010, pour les matières qui feront partie du projet.

2870

Maintenant, pour ce qui est de la commercialisation de ça, on n'a pas encore étudié les options. Ça devra faire partie de notre réflexion au niveau des modes de gestion, à savoir entre autres, qui sera propriétaire de ces réductions-là dans l'ensemble des négociations qui seront tenues dans le cadre de la construction de ces centres-là.

2875

M. MICHEL HAMELIN, président :

2880 Ça répond?

M. BENOÎT GIRARD :

Oui, merci.

2885

M. MICHEL HAMELIN, président :

Merci. Alors, j'invite à nouveau, monsieur Charles Moreau.

2890 **M. CHARLES MOREAU :**

Rebonsoir, Monsieur Hamelin.

2895 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Rebonsoir!

M. CHARLES MOREAU :

2900 Question à trois volets. Je voudrais savoir dans quelle mesure vous faites une place pour le privé dans votre projet de biométhanisation, à savoir, est-ce que vous lui faites une place pour les appels d'offres pour l'achat d'équipement seulement ou à titre d'opérateur ou les deux peut-être?

2905 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Monsieur Lachance.

2910 **M. ROGER LACHANCE :**

En fait, les modes de gestion, autant au niveau de la réalisation du projet que de l'opération, ces modes de gestion là ne sont pas encore arrêtés. Donc, ça fait partie des scénarios qu'on est en train d'évaluer.

2915 **M. CHARLES MOREAU :**

Et sous-question dans le même thème. C'est quoi l'expérience de la Ville actuellement dans l'utilisation de technologie de biométhanisation? Est-ce que la Ville a une expertise à l'interne pour ça?

2920

M. ROGER LACHANCE :

Oui. En fait, oui, la Ville a une expertise à l'interne. Il y a des gens qu'on a engagés. Il y a des gens qu'on a développés, qui sont allés visiter des installations. Et aussi dans le cadre des appels d'offres, on va s'adjoindre des experts indépendants pour nous aider dans les différents choix.

2925

M. CHARLES MOREAU :

Mais au moment où on se parle, il n'y a pas d'installation de biométhanisation sur l'île encore, non? Au moment où on se parle, il n'y a pas d'installation de biométhanisation encore, à ce que je sache, sur l'île?

2930

M. ROGER LACHANCE :

Non, mais il y en a ailleurs. Il en a pas trop loin.

2935

M. CHARLES MOREAU :

Comment vous dites?

2940

M. ROGER LACHANCE :

Il y en a ailleurs et il y en a pas trop loin.

2945 **M. CHARLES MOREAU :**

À Saint-Hyacinthe, oui, puis Repentigny également.

2950 **M. ROGER LACHANCE :**

Entre autres.

2955 **M. CHARLES MOREAU :**

Suggestion peut-être. En fait, vu l'incertitude entourant, finalement, les résultats qui pourraient être éventuellement obtenus par ça, malgré le bon vouloir des citoyens, puis le bon vouloir également de l'ensemble des gens qui sont ici puis qui veulent mettre en place un programme qui fonctionne, moi j'aime bien regarder les faits, et les faits ne jouent pas en faveur de la réalisation en cinq ans de ce projet-là.

2960

M. MICHEL HAMELIN, président :

Monsieur Moreau, je vous interromps, vous avez parlé d'une suggestion. Vous n'êtes pas en train de faire votre mémoire, là?

2965

M. CHARLES MOREAU :

Non, pas du tout. Il va être beaucoup plus long que ça. Disons que c'est juste une mise en situation, parce que la question s'en vient.

2970

M. MICHEL HAMELIN, président :

Mais c'est parce que là, nous sommes dans une période de questions et de compréhension du document qui est ici, là.

2975 **M. CHARLES MOREAU :**

J'arrive tout de suite au point si vous voulez.

2980 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

D'accord.

M. CHARLES MOREAU :

2985 Alors, dans la mesure que c'est incertain comme résultat, moi, en tant que payeur de taxes, j'aime bien éventuellement en avoir pour mon argent. Donc je voudrais savoir, est-ce que le gouvernement a prévu éventuellement un remboursement de la subvention ou, finalement, si les résultats ne sont pas atteints, dans la mesure où il y a une question d'obligation de résultat – j'imagine, avec l'utilisation des fonds publics – qui doit être présente à quelque part, puis je
2990 pense que l'ensemble des citoyens, que ce soit de la Ville de Montréal ou du Québec en entier, vu qu'on paie des taxes tout le monde, là, sont en droit d'avoir une certitude au niveau des résultats, puis actuellement, moi, à ce que je sache, là...

M. MICHEL HAMELIN, président :

2995 Votre question c'est : est-ce que les subventions sont conditionnelles à l'atteinte d'un résultat?

M. CHARLES MOREAU :

3000 La suggestion, en particulier à monsieur Lavoie, c'est de savoir, est-ce qu'il y a des obligations de résultat qui vont être imposées aux villes qui, éventuellement, devront rembourser une partie ou la totalité de la subvention s'ils n'atteignent pas le résultat prévu à la réglementation du ministère de l'Environnement?

3005

M. MICHEL HAMELIN, président :

Monsieur Lachance, est-ce que vous avez des précisions là-dessus?

3010 **M. ROGER LACHANCE :**

Oui. Il y a une reddition de compte de prévue dans le programme de financement. Au niveau des détails, je ne les connais pas nécessairement, mais je pense que monsieur Blain... peut-être, Éric, tu pourrais répondre?

3015

M. ÉRIC BLAIN :

La subvention mentionne qu'il faut qu'il y ait au moins 70 % des résidants qui soient desservis par la collecte de matières organiques. L'agglomération de Montréal est aussi prudente dans l'implantation des infrastructures. On se rappellera qu'il y a un centre de biométhanisation qui va être construit en premier, et le deuxième quand le premier sera proche d'atteindre sa capacité.

3020

M. MICHEL HAMELIN, président :

3025

C'est la réponse qu'on vous donne.

M. CHARLES MOREAU :

3030

C'était la deuxième question.

M. MICHEL HAMELIN, président :

3035

Oui, allez-y pour une deuxième question.

M. CHARLES MOREAU :

3040 Ah, O.K. Actuellement, si j'ai bien suivi les consultations, on parle actuellement de donner le service, comme vous disiez tantôt, aux huit logements et moins, je pense. Quel est le volume d'ensemble des déchets générés par les huit logements et moins sur l'île? Puis c'est quoi la proportion de déchets organiques de ce total-là qui est possiblement atteignable?

M. MICHEL HAMELIN, président :

3045 Monsieur Lachance.

M. ROGER LACHANCE :

3050 Oui, Monsieur Gravel, au niveau du bilan du Plan directeur?

M. PIERRE GRAVEL :

3055 Alors, dans le Plan directeur, les tonnages qui sont indiqués au niveau des matières organiques correspondent aux huit logements et moins. Maintenant, pour vous donner une indication de ce que ça peut représenter par rapport au reste de l'île. On retrouve 600 000 logements de huit logements et moins et 300 000 logements de neuf logements et plus. Mais la proportion des logements, la génération de matière n'est pas équivalente dans les huit logements et moins que dans les neuf logements et plus. Mais disons que les huit logements et moins correspondent à 200 quelque mille tonnes de génération de matières organiques.

3060 La proportion des déchets concernant les neuf logements et plus, et les huit logements et moins, lorsqu'on fait la collecte sur rue avec les camions, on ne s'arrête pas pour les huit logements puis on passe par-dessus les neuf logements et plus. Donc, c'est ramassé tous ensemble.

3065

Ce qu'il faut retenir c'est la proportion d'unités de logement où on retrouve un tiers de neuf logements et plus et deux tiers de huit logements et moins. Mais la génération de matières n'est pas équivalente en termes de logements.

3070 **M. CHARLES MOREAU :**

Donc, si j'ai bien compris votre intervention, vos chiffres, vos objectifs ont été calculés en fonction de 212 ou 213 – je pense, c'était le chiffre? – tonnes récupérées de déchets organiques, je pense, dans l'ensemble du programme.

3075

M. PIERRE GRAVEL :

C'est 219 000 tonnes.

3080 **M. CHARLES MOREAU :**

219. Ce qui correspond, d'après ce que vous venez dire au niveau des huit logements et moins pour 100 % des déchets organiques de ces gens-là?

3085 **M. PIERRE GRAVEL :**

Pas pour 100 %, pour 80 % des déchets organiques de ces gens-là.

3090 **M. CHARLES MOREAU :**

O.K. Donc selon vos estimés, il y a 80 % des déchets organiques des huit logements et moins, ça correspond à 219 000 tonnes?

M. PIERRE GRAVEL :

3095

Exact.

M. CHARLES MOREAU :

3100

O.K. Merci.

M. MICHEL HAMELIN, président :

3105

Ça va? Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui se sont inscrites? Non. Étant donné que personne d'autre ne s'est inscrit, si vous aviez une autre question, je vais vous éviter d'aller en arrière pour vous inscrire et revenir. Vous avez posé toutes vos questions?

M. CHARLES MOREAU :

3110

En tout cas pour l'instant, oui.

M. MICHEL HAMELIN, président :

3115

Parfait. Merci beaucoup. Alors, ça clôt notre soirée. Je vous rappelle que le 8 décembre prochain, nous prendrons la deuxième partie de cette consultation, c'est-à-dire l'audition des mémoires. Et je vous rappelle également que vous avez jusqu'au 1er décembre pour produire votre mémoire ou, à tout le moins, indiquer votre intention de produire un mémoire écrit ou oral.

3120

Alors, je vous souhaite une bonne fin de soirée et j'espère vous revoir le 8 décembre pour les mémoires. Alors merci, bonsoir.

AJOURNEMENT

3125

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

3130

YOLANDE TEASDALE, s.o.